

République du Sénégal
Un Peuple – Un But – Une Foi



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ÉQUIPEMENT RURAL

Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques Agricoles

CADRE DE DEPENSES SECTORIEL A MOYEN TERME

CDSMT 2014 – 2016

Juin 2014

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	1
TABLE DES ILLUSTRATIONS	3
SIGLES ET ABREVIATIONS	4
1 INTRODUCTION	6
2 MISSIONS DU SECTEUR	7
3 DIAGNOSTIC ET RESULTATS DU SECTEUR	8
3.1 DIAGNOSTIC	8
3.1.1 <i>Bref aperçu sur l'évolution des politiques agricoles au Sénégal</i>	8
3.1.2 <i>Analyse AFOM du secteur agricole</i>	9
3.2 LES RÉSULTATS DU SECTEUR DURANT L'ANNÉE 2012	11
3.2.1 <i>Analyse de l'atteinte des cibles de l'OS1 : Améliorer et sécuriser la base productive</i>	11
3.2.2 <i>3.1.2 Analyse de l'atteinte des cibles de l'OS2 : Augmenter la production et la productivité</i>	16
3.2.3 <i>Analyse de l'atteinte des cibles de l'OS3 : Améliorer l'efficacité du pilotage sectoriel</i>	22
4 DEFIS ET CONTRAINTES DU SECTEUR	26
4.1 DÉFIS DU SECTEUR	26
4.1.1 <i>Un environnement favorable à la production</i>	26
4.1.2 <i>Sécurité alimentaire et accroissement des revenus des producteurs</i>	26
4.1.3 <i>Un pilotage du secteur bâti sur la transparence, la performance et le contrôle citoyen</i>	27
4.2 CONTRAINTES DU SECTEUR	27
4.2.1 <i>Analyse des problèmes spécifiques au développement de l'agriculture sénégalaise</i>	27
5 RAPPEL DES OBJECTIFS SECTORIELS	30
6 PROGRAMMES ET PROJETS PRIORITAIRES	31
7 PLANIFICATION BUDGETAIRE 2014-2016 ET RESULTATS ATTENDUS	31
7.1 OS 1 : AMÉLIORER ET SÉCURISER LA BASE PRODUCTIVE	32
7.1.1 <i>Evolutions attendues des indicateurs de performance</i>	32
7.1.2 <i>Réalisations dans le cadre de la mise en œuvre des politiques</i>	32
7.1.3 <i>Ressources financières prévues pour l'OS 1(informations non reçues)</i>	33
7.2 OS 2 : AUGMENTER LA PRODUCTION ET LA PRODUCTIVITÉ	34
7.2.1 <i>Résultats attendus et Indicateurs de performance</i>	34
7.2.2 <i>Réalisations dans le cadre de la mise en œuvre des politiques</i>	35
7.2.3 <i>Ressources financières prévues pour l'OS 2</i>	35
7.3 OS 3 : AMÉLIORER LE SYSTÈME DE PILOTAGE DU SECTEUR AGRICOLE	35
7.3.1 <i>Evolution attendue des indicateurs de performance</i>	35
7.3.2 <i>Réalisations dans le cadre de la mise en œuvre des politiques</i>	36
7.3.3 <i>Ressources financières prévues pour l'OS 3</i>	36
7.4 RÉCAPITULATIF DE LA PROGRAMMATION BUDGÉTAIRE 2014-2016	37
8 MECANISME DE SUIVI/EVALUATION	37

8.1	ANALYSE ET GESTION DES INDICATEURS	37
8.2	SUIVI EVALUATION	38
8.3	OBJECTIFS DU SYSTÈME DE SUIVI/EVALUATION	38
8.4	INSTRUMENTS DU SUIVI PHYSIQUE ET FINANCIER.....	39
9	ANNEXES	40
9.1	ANNEXE 1 : INDICATEURS DE PERFORMANCE PAR OBJECTIF STRATEGIQUE	40
9.2	ANNEXE 2 : ALLOCATION BUDGETAIRE PAR PROGRAMME	42
9.3	ANNEXE 3 : BUDGET PAR COMPOSANTE	43
9.4	ANNEXE 4 : ALLOCATION BUDGETAIRE PAR ACTIVITES	44
9.5	ANNEXE 5 : RÉPARTITION DES ACTIVITÉS PAR IMPUTATIONS BUDGÉTAIRES, TITRES DE DÉPENSES ET SOURCES DE FINANCEMENT	46

Table des illustrations

Tableau 1 : Analyse AFOM du secteur agricole	9
Tableau 2: Evolution des indicateurs d'effets et d'impacts de l'OS1	11
Tableau 3: Evolution taux d'aménagement dans la vallée du fleuve Sénégal	12
Figure 1 : Evolution de la Part des superficies irriguées sur superficies irrigables.....	12
Tableau 4 : situation d'exécution budgétaire par activités, composantes et programmes sur ressources Etat (hors dépenses de personnel du Titre 2) de l'OS 1	14
Tableau 5: Evolution des indicateurs d'effet et d'impact de l'OS2.....	16
Figure 2 : Evolution des productions riz, arachide et mil	17
Figure 3 : Evolution des productions de légumes.....	17
Figure 4 : Evolution des productions de fruits.....	18
Figure 5 : Evolution du taux d'accroissement des produits horticoles, de la mangue et des haricots verts	18
Tableau 6 : Evolution des autres indicateurs d'extrants de l'OS 2	19
Tableau 7: Situation d'exécution budgétaire chapitres OS 2 - budget 2012 (hors dépenses de personnel inscrites au Titre 2).....	20
Tableau 8: Evolution des indicateurs d'effet et d'impact de l'OS3.....	22
Tableau 9 : Situation de la mobilisation des ressources financières OS 3.....	23
Tableau 10 : Synthèse de la situation de la mobilisation des ressources (trois OS).....	25
Figure 6 : Matrice d'articulation des OS sectoriels aux OMD et à la SNDES.....	31
Tableau 11: Programmes prioritaires.....	31
Tableau 12: Indicateurs des résultats attendus de l'OS 1	32
Tableau 13 : Extrait des prévisions de réalisation de l'OS 1	33
Tableau 14 : Budget prévu pour le Programme d'amélioration et de sécurisation de la base productive	34
Tableau 15 : Indicateurs des résultats attendu de l'OS 2.....	34
Tableau 16 : Extrants attendus de l'OS2.....	35
Tableau 17 : Prévisions financières OS 2 par composante.....	35
Tableau 18 : Indicateurs des résultats attendu de l'OS 3	35
Tableau 19 : Extrait des extrants attendus de l'OS 3	36
Tableau 20: Prévisions financières OS 3.....	36
Tableau 21: Récapitulatif du budget	37

SIGLES ET ABREVIATIONS

ANCAR : Agence Nationale de Conseil Agricole et Rurale
ANSD : Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
BFPA : Bureau de la Formation Professionnelle Agricole
CDMT : Cadre de Dépense à Moyen Terme
CDSMT : Cadre de Dépenses Sectorielles à Moyen Terme
CNAAS : Compagnie Nationale d'Assurance Agricole
CNCAS : Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal
DA : Direction de l'Agriculture
DAPSA : Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques agricoles
DH : Direction de l'Horticulture
DPES : Document de Politique Economique et Social
DPV : Direction de la Protection des Végétaux
DRDR : Direction Régionale de Développement Rural
DSRP 2: Document de Stratégie pour la croissance et la Réduction de la Pauvreté
ECF : Ecoles et Centres de Formation
ECOWAP: ECOWAS Agricultural Policy
ECOWAS: Economic Community of West African States
ESAM II : Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages
ESPS : Enquêtes de Suivi de la Pauvreté au Sénégal
FAR : Formation Agricole et Rurale
FNDASP ; Fond National de Développement Agro-Sylvo-Pastoral
GOANA : Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance
INP : Institut Nationale de Pédologie
ISRA : Institut Sénégalais de Recherches Agricoles
LOASP : Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale
MAER : Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural
OIA : Organisations Interprofessionnelles Agricoles
PAP : Plan d'Action Prioritaire
PASyme : Projet d'Appui au Système de Suivi-Evaluation

PIB : Produit Intérieur Brut

PNAR : Programme National d'Autosuffisance en Riz

PNIA : Programme National d'Investissement Agricole

PDDAA : Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine

PRACAS : Programme de Relance et d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise

PSE : Plan Sénégal Emergent

RNA : Recensement National Agricole

REVA : Retour Vers l'Agriculture

SAED : Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du fleuve Sénégal et des Vallées du fleuve Sénégal et de la Falémé

SCA : Stratégie de Croissance Accéléré

SNCASP : Système National de Conseil Agro-Sylvo-Pastoral

SNDES : Stratégie Nationale de Développement Economique et Sociale

SNRASP : Système National de Recherche Agro-Sylvo-Pastoral

SNFAR : Stratégie Nationale de Formation Agricole et Rurale

SODAGRI : Société Développement Agricole et Industrielle

TAS : Taux d'Autosuffisance Alimentaire

TDI : Taux de Dépendance des Importations

UGP : Unité de Gestion du Projet

WAAPP 2A / PPAAO : West Africa Agricultural Productivity Program / Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest

1 INTRODUCTION

Le Sénégal dispose d'un important potentiel de développement agricole offrant des possibilités significatives pour satisfaire aux besoins de sécurité alimentaire et de contribuer de manière décisive à la création de richesses nationales. C'est la raison pour laquelle, l'Etat a toujours initié des stratégies pour garder une souveraineté nationale sur les processus de production et de distribution des denrées alimentaires dont la pénurie et/ou le renchérissement, au plan international, pourrait déstabiliser l'équilibre social.

Depuis quelques années, on note un engagement particulièrement volontariste traduit par une fonction de pilier attribuée à l'agriculture dans la production d'une croissance économique forte et inclusive. Ainsi les ressources affectées au secteur sont inscrites dans une logique d'atteinte à la fois de la sécurité alimentaire et de l'émergence économique.

Pour cela, l'Etat a élaboré et mis en œuvre successivement plusieurs outils d'orientations nationales globales (Document de Politique Economique et Sociale – DPES 2011-2012, Stratégie Nationale de Développement Economique et Sociale – SNDES, puis le Plan Sénégal Emergent – PSE), sectorielles (Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale – LOASP, Stratégie Nationale de Formation Professionnelle agricole et Rurale – SNFAR, etc.). Par ailleurs, des stratégies sous-régionales et régionales (ECOWAP/PDDAA, Programme National d'Investissement Agricole – PNIA) ont été adoptées. Au total, on observe une volonté manifeste qui sous-tend la détermination de la politique sectorielle, dans une convergence qui impose des ruptures et des remises en cause critiques dans les approches.

Dans cette perspective, le Gouvernement confère une nouvelle configuration au département en charge de l'Agriculture qui est devenu le Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural (MAER), selon les dispositions du décret n°2012-543 du 24 mai 2012 portant répartition des services de l'Etat, du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des celles à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les Ministères. Ainsi la Direction des Bassins de Rétention et des Lacs Artificiels, la Direction de la Modernisation de l'Équipement Rural et la Direction du Financement et du Partenariat avec les Organisations ont été intégrées au MAER. Aussi, une Cellule des Etudes et de la Planification a été créée et rattachée au Secrétariat Général.

Du point de vue de l'orientation des actions sectorielles, le Programme de Relance et d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS), en cours de formulation, a été retenu pour constituer un support catalyseur permettant d'atteindre les objectifs déclinés dans le PNIA dans des délais plus courts.

Toutefois, le Cadre de Dépenses Sectoriel à Moyen Terme (CDSMT) est resté un instrument de programmation opérationnel permettant la prévisibilité des dépenses publiques. Ainsi, pour la période 2014-2016, le Secteur a élaboré le présent CDSMT qui reste fondé sur les logiques de la gestion axée sur les résultats (GAR), en application des engagements de la Déclaration de Paris et du Protocole d'Accra.

Les défis majeurs tournent autour de la question des ressources humaines (formation, renouvellement et motivation) qui a fait l'objet d'une étude prospective, la résorption des déficits budgétaires du fait de la campagne agricole, la consolidation des organisations de producteurs, la reconstitution du capital semencier, l'appui à l'émergence d'un secteur privé fort, le renforcement des capacités du pilotage sectoriel, le conseil agricole et rural par la mise en place du SNCASP et du FNDASP, la recherche agricole par le renforcement du SNRASP, la formation agricole par la mise en œuvre de la SNFAR, la relance de la mécanisation, un meilleur suivi du secteur

par l'opérationnalisation d'un système d'information de suivi des activités du secteur, l'opérationnalisation du PNIA et l'émergence des filières et interprofessions comme instruments de responsabilisation des acteurs.

Tel est l'économie des enjeux portés par le présent CDSMT, qui est articulé autour des chapitres suivants : les Missions du secteur ; le diagnostic et les résultats du secteur ; les défis et contraintes ; le rappel des objectifs sectoriels ; les programmes et projets prioritaires ; la planification budgétaire ; les mécanismes de mise en œuvre et de suivi-évaluation ; et enfin les annexes.

2 MISSIONS DU SECTEUR

Le secteur agricole participe de façon significative aux changements qui affectent la société toute entière, en contribuant à la réalisation de certaines fonctions, notamment:

- Le concours à la construction et à l'entretien du capital physique (aménagement du territoire et développement des infrastructures) ;
- La contribution à l'élévation du capital humain (Éducation, Formation et Augmentation des connaissances des populations) et à la création de richesse nationale ;
- Le concours à la réalisation de l'autosuffisance et de la sécurité alimentaire (produire pour satisfaire les besoins alimentaires de la nation) ;
- La participation à l'équilibre de la balance commerciale (dégager des excédents pour l'exportation) ;
- La contribution à la conservation et à la gestion rationnelle des ressources naturelles ;
- Le concours à la densification du tissu économique et à la préservation de la cohésion sociale (interactions avec les autres secteurs de l'économie).

Ces fonctions sont assurées grâce à l'action combinée des populations, de l'Etat (à travers ses dispositifs centraux, déconcentrés et décentralisés) et de plusieurs acteurs non étatiques (Secteur privé, Société civile et Organisations de producteurs).

Sous ce rapport, le Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural du Sénégal est chargé de « Promouvoir un environnement rural attractif et une agriculture durable, contribuant significativement à la croissance accélérée pour la réduction de la pauvreté en milieu rural ». Ainsi, il met en place les politiques de développement agricole visant : l'augmentation de la quantité et l'amélioration de la qualité des productions pour l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire et l'encouragement des exportations de produits agricoles. Par ailleurs, il veille à la mise en cohérence des instruments et mécanismes pour assurer un développement durable, participatif et intégré, adapté aux exigences et performances attendues de l'axe 1 du PSE « Transformation structurelle de l'économie et croissance ».

De manière spécifique, il :

- effectue l'animation et la coordination de la politique de formation agricole et de l'encadrement des producteurs par la création des centres de formation et des structures d'appui-conseil ;

- soutient la promotion des filières agricoles, l'organisation et le développement du monde rural, en s'assurant de la croissance du niveau de vie des producteurs (notamment à travers la réalisation de projets adaptés aux besoins des populations) ; ;
- assure la responsabilité du génie rural, de la politique de recherche agronomique fondamentale et appliquée ;
- garantie, au premier chef, l'application de la loi d'orientation agro-sylvo-pastorale (LOASP) ;
- représente l'Etat au sein des organisations sous régionales et panafricaines dans ses domaines de compétence.

3 DIAGNOSTIC ET RESULTATS DU SECTEUR

3.1 Diagnostic

3.1.1 *Bref aperçu sur l'évolution des politiques agricoles au Sénégal*

Le secteur agricole occupe une place importante dans le développement économique et social du Sénégal. Sur période 2008-2012, sa contribution à la formation du PIB se situe à une moyenne annuelle de 7,2%. Aussi, les activités agricoles constituent-elles, aujourd'hui encore, les principales occupations et sources de revenus des ruraux, représentant plus de la moitié de la population active du pays et l'essentiel des pauvres. Ce qui explique le choix de l'Etat sénégalais de faire de l'agriculture le moteur du développement économique et social. Cette option est déclinée à travers : (i) l'adoption de stratégies dynamiques, (ii) la mise en œuvre de plusieurs réformes institutionnelles, (iii) l'allocation de volumes de financement relativement importants pour l'investissement public dans le secteur, (iv) la mise en œuvre de mesures de soutien aux producteurs.

Le Sénégal a mis en œuvre une série de politiques macro-économiques aux implications variables pour le secteur agricole, suivant des séquences temporaires déterminées par des contraintes et des mutations internes et externes auxquelles le pays, à chaque étape, a dû s'ajuster. Ces séquences temporaires peuvent se segmenter en quatre grandes périodes : 1) de 1960 à 1984, marquée par le Programme Agricole (PA) ; 2) de 1985 à 1994, marquée par la Nouvelle Politique Agricole (NPA) ; 3) de 1995 à 2000, marquée par le Programme d'Ajustement du Secteur Agricole (PASA), la Lettre de Politique de Développement Agricole (LPDA) ; et 4) de 2000 à maintenant, marquée par différentes actions volontaristes que sont les programmes spéciaux (Maïs, Mil, Sorgho, Bissap, etc.), le Plan REVA, le Programme National d'Autosuffisance en Riz (PNAR) et le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA).

Globalement, la mise en œuvre de ces initiatives n'a pas permis d'aboutir à des changements structurels de grande ampleur et les performances du secteur agricole sont restées en deçà des résultats escomptés. C'est à la suite du lancement de la GOANA consécutif à la crise alimentaire survenue 2008, qu'un sursaut a été observé avec un accroissement des volumes de productions, particulièrement celles des céréales.

A présent, le MAER est en train de se doter d'un nouvel outil de planification stratégique, appelé Programme de Relance et d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS).

3.1.2 Analyse AFOM du secteur agricole

Le secteur de l'agriculture est toujours confronté à des contraintes liées à des facteurs internes et externes. Le secteur a également capitalisé beaucoup d'atouts qui pourront permettre de saisir les opportunités et corriger les faiblesses. A cet égard, le but de la matrice AFOM ci-après présente les facteurs internes et externes qui impactent positivement ou négativement sur les performances du secteur agricole.

Tableau 1 : Analyse AFOM du secteur agricole

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> – Disponibilité d'aménagements hydro agricoles : particulièrement dans la vallée du fleuve Sénégal et de l'Anambé ; – Disponibilité de ressources humaines de haut niveau : i) agents de l'administration agricole et sortants des écoles de formation aux métiers de l'agriculture ; – Emergence de dynamiques d'acteurs avec une forte volonté de professionnalisation : (i) les organisations de producteurs se professionnalisent (plateformes, coopératives, syndicats, tables filières) – Existence d'une volonté politique de faire de l'agriculture le moteur de l'économie : (i) élaboration et adoption d'une Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP) ; (ii) élaboration et mise en œuvre d'initiatives d'envergure nationale telle que le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA), le Plan de Retour Vers l'Agriculture – ANIDA, le Programme de Développement des Marchés Agricoles, la Stratégie Nationale de Formation Agricole et Rurale, le PRACAS, etc. ; – Capacités techniques des acteurs : i) technologies générées par le système de recherche agricole : (Variétés performantes pour différentes spéculations (mil, sorgho, riz, etc.), techniques culturales innovantes ; ii) savoirs du système de conseil agricole et rural et des producteurs ; iii) expériences dans la mise en œuvre de techniques de Gestion Durable des Terres (GDT) ; etc. 	<ul style="list-style-type: none"> – Faible mécanisation, faible disponibilité des semences en quantité et en qualité, inefficience de l'utilisation du financement vétusté et insuffisance des infrastructures, filières insuffisamment organisées, dégradation poussée des sols et leur appauvrissement, faible niveau de productivité ; – Manque de compétitivité, induit par la faiblesse des investissements dans la maîtrise de l'eau (forte dépendance à la pluviométrie), l'absence d'un système de financement agricole adapté ; le sous-équipement des exploitations agricoles ; Faible utilisation des engrais et difficultés d'accès au crédit ; Défaillance des systèmes d'approvisionnement et de distribution des intrants ; Défaillance du système de commercialisation des produits agricoles ; terres dégradées et sols pauvres – Faible niveau de qualification des producteurs agricoles – Défaillances dans le pilotage sectoriel : (i) Instabilité institutionnelle ; (ii) Insuffisance du contrôle et le suivi-évaluation de leur mise en œuvre ; (iii) insuffisance dans la prise en charge des missions fondamentales (le système semencier, le système de conseil agricole et rural, la maîtrise de l'eau) ; (iv) Faiblesse voire absence de mécanismes de gestion du risque ; (v) Vieillesse, faible motivation des agents du Ministère de l'agriculture ; Inadéquation de la politique foncière ;

– Opportunités	– Menaces
<ul style="list-style-type: none"> – Existence d'un Cadre macroéconomique assaini : induit par différentes réformes des finances publiques mise en œuvre dans le cadre de l'ISPE (Instrument de Suivi des Politiques Economiques, favorisant des mesures allégées pour l'investissement dans les secteurs économiques (y compris l'agriculture) ; – Disponibilité importante de Ressources naturelles (en eau de surface et souterraine en abondance et de surfaces de terres cultivables étendues) : dont l'exploitation rationnelle devrait permettre de sécuriser les activités agricoles ; – Développement des systèmes financiers décentralisés et densification du réseau de la CNCAS et des SFD: pouvant se traduire par des alternatives intéressantes d'offre de produits et services financiers adaptés aux besoins de l'activité agricole; – Position géographique stratégique du Sénégal : traduit par des avantages comparatifs dans l'accessibilité à différents marchés de la sous-région et d'outre-mer – Renforcement du capital infrastructurel du pays : nouvel aéroport international, inscrits aux standards mondiaux, réaménagement des ports (Port autonome de Dakar, ports de Ziguinchor et de Kaolack), développement du réseau routier (densification et amélioration de la qualité) et la perspective de renforcement de celui du chemin de fer (rails à grands écartements) ; 	<ul style="list-style-type: none"> – Changements climatiques : irrégularité de la pluviométrie, cycles de sécheresses, dégradation des terres ; – Irrégularités de la dynamique du marché mondial des produits agricoles (Sénégal « pays pricetaker ») : (i) l'avènement des Barrières non tarifaires de plus en plus contraignantes combinées aux Subventions de l'agriculture des pays du Nord (UE, USA), d'une part et la Suppression des préférences commerciales dans le cadre des accords de l'OMC (APE, Clause de la nation la plus favorisée, etc.), d'autre part, fondant ainsi l'inégalité dans la compétitivité et la concurrence ;; (ii) Volatilité des prix sur le marché mondial ; – Accroissement de la demande de biocarburant : qui pourrait entraîner une pression et une spéculation sur le foncier, en même temps qu'elle occasionnerait la réduction de la part des investissements agricoles accordée aux cultures vivrières et autres productions nécessaires à l'alimentation ; – Le non-respect des dispositions de la Déclaration de Paris relatives à l'alignement des bailleurs aux priorités nationales : enchevêtrant la mise en œuvre cohérente des politiques, avec des interventions peu articulées combinées à une faible consommation des ressources consécutives à des lourdeurs des procédures d'instruction et de validation des dépenses ; – Insécurité dans la zone sud : hypothéquant l'activité agricole avec l'infestation d'une proportion importante des terres par des mines et une difficulté de circulation des personnes et des biens ; etc.

3.2 Les résultats du secteur durant l'année 2012

Au plan macroéconomique, la contribution du sous-secteur à la richesse nationale en 2012 est estimée à 7,1% contre 6% en 2011. Elle représente ainsi 48,7% du PIB du secteur primaire

Dans un premier temps, l'accent est mis sur l'analyse de l'évolution des indicateurs de résultats rattachés aux trois objectifs sectoriels, en comparant les réalisations aux prévisions. Ensuite, cette évolution des indicateurs est expliquée, dans la même logique de comparaison entre réalisations et prévisions, par : (i) un bilan des politiques et réformes, illustrés par les extraits des programmes et projets opérationnels ; et (ii) l'appréciation du niveau de performance dans la mobilisation et l'utilisation des ressources financières.

Cette approche permet de montrer la logique de « moyens à fins » entre ressources mobilisées, actions mises en œuvre et résultats atteints.

Les informations sur les résultats sont obtenues grâce : i) aux statistiques collectées et traitées par la DAPSA (évolution des indicateurs d'impact et d'effet) ; ii) aux données fournies par les différentes structures mettant en œuvre des programmes et projets opérationnels (évolution des indicateurs d'extraits) ; et iii) aux informations financières fournies par le Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFIP) géré au niveau de la DAGE du Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural et de la Direction du Budget du Ministère de l'Économie et des Finances.

3.2.1 Analyse de l'atteinte des cibles de l'OS1 : Améliorer et sécuriser la base productive

3.2.1.1 Evolution des indicateurs d'effets et d'impact de l'OS 1

Tableau 2: Evolution des indicateurs d'effets et d'impacts de l'OS1

Indicateurs de résultats et d'impacts	Unité	Réf (2011)	2012	
			Cibles	Réalisations
Nombre de textes et documents validés en application des engagements de la Loi d'Orientation Agro-sylvo-pastorale	U	7	8	7
Taux d'aménagement des superficies irrigables dans la vallée du fleuve Sénégal	%	43	51	48
Nombre de Communautés Rurales disposant d'un POAS mis en œuvre, accompagné par les services du Ministère de l'Agriculture dans la VFS	U	34	40	40

Sources : DAPSA et SAED

Globalement, le tableau 3 montre que pour l'OS 1, les effets et impacts attendus n'ont pas été atteints sauf pour le nombre de communautés rurales disposant d'un POAS mise en œuvre, avec un accompagnement par les services du Ministère en charge de l'agriculture. Il indique ainsi une progression vers une meilleure sécurisation de la base productive à travers la mise en œuvre du programme d'aménagement et de sécurisation foncière. Toutefois, cette évolution reste concentrée dans la vallée du fleuve Sénégal. Les autres régions du pays ne sont pas encore concernées. Ce qui traduit la nécessité d'un déploiement ou d'une démultiplication des initiatives mises en œuvre dans ce sens.

Concernant, le second indicateur, aucun texte ni document n'a été validé en application des engagements de la LOASP, quand bien même, on a noté la création du FNDASP ; le recrutement de son Directeur exécutif et la mise en place d'un appui financier prévu dans le programme

Quant au taux d'aménagement des superficies irrigables dans la vallée du fleuve Sénégal, le résultat obtenu en 2012 (48%) traduit un gap de 3 points de pourcentage en moins par rapport à la projection (51%), malgré un progrès de 5 point de pourcentage par rapport à 2011

Tableau 3: Evolution taux d'aménagement dans la vallée du fleuve Sénégal

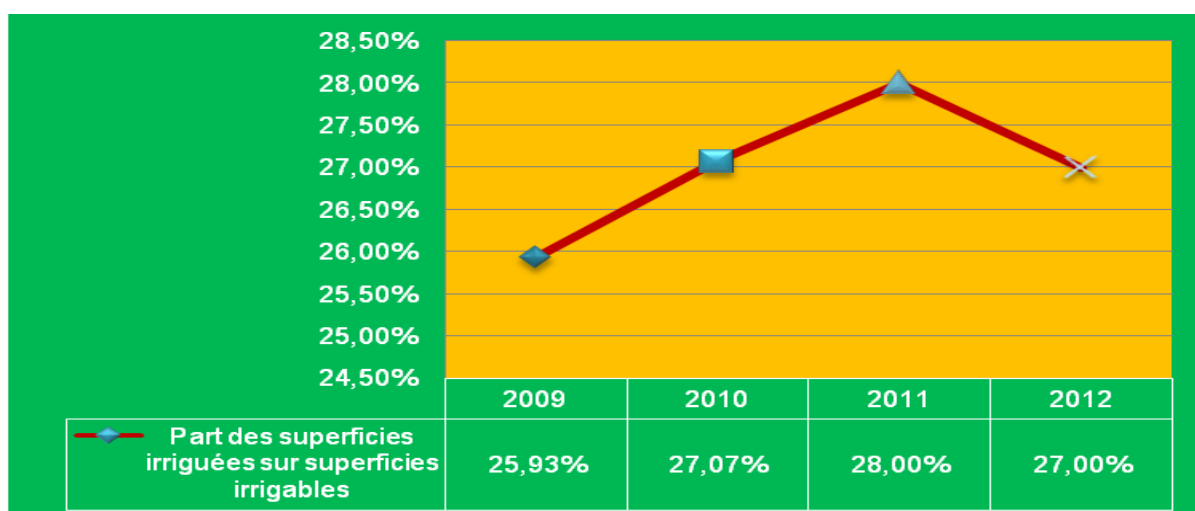
Années	Potentiel irrigable VFS (hectare)	Cumul Sup. aménagées (hectare)	Taux d'aménagement (%)
2009	240000	102 525	43
2010	240000	109 977	46
2011	240000	112 875	47
2012	240000	115 276	48

Source : SAED

En plus des indicateurs du tableau 3, un autre indicateur « Part des superficies irriguées sur les superficies irrigables », figurant dans le DPES, permet aussi d'apprécier les progrès réalisés dans le cadre de l'OS1, notamment les avancées dans l'aménagement des terres irrigables dans la vallée du fleuve Sénégal et le bassin de l'Anambé Cet indicateur – différent de celui renseignant sur la « Part des Superficies irriguées sur les superficies totales cultivées » et qui évalue, les progrès globaux dans la maîtrise de l'eau – a été retenu par le Ministère dans le DPES, afin d'inciter à l'accélération de la cadence dans l'aménagement des terres situés dans les grands bassins au sein des quels l'Etat du Sénégal et ses voisins ont consenti d'importants investissements (barrages de Manantalli et de Diama sur le fleuve Sénégal, Barrage de Niandouba sur le Kayanga). En termes de réalisation, cet indicateur « Part des superficies irriguées sur les superficies irrigables » a connu une baisse entre 2011 et 2012. Il s'agit ici des superficies cultivées dans les bassins du fleuve Sénégal (bénéficiant de l'appui de la SAED) et de l'Anambé (bénéficiant de l'appui de la SODAGRI).

Le graphique 1, ci après illustre l'évolution de cet indicateur sur la période 2009-2012.

Figure 1 : Evolution de la Part des superficies irriguées sur superficies irrigables



3.2.1.2 Analyse de l'évolution des indicateurs d'extrants de l'OS1

L'examen de quelques extraits permet d'en avoir un net aperçu de l'évolution des indicateurs d'extrants:

- ✓ **Extrait d'Indicateurs de la composante production de semence pré base, base et certifiée**
 - Quantité de semences de pré base, base et certifiées produites de 69 tonnes pour le Mil sur une prévision de 25 tonnes ; 206 tonnes pour le Maïs sur une prévision de 50 tonnes ; 72 tonnes pour le sorgho sur une prévision de 50 tonnes.
 - Quantités de semences mises à la disposition des producteurs est de 133,246 tonnes pour le Riz contre une prévision de 315 tonnes ; 9350 tonnes de semences communautaires pour le Mil, le Maïs, le Sorgho et le Riz) ; 400 tonnes de plants de pomme de terre distribués, et 1120 tonnes de semences d'arachides contre une prévision de 2461 tonnes dans le cadre de la reconstitution du capital semencier. ;
 - Nouvelles variétés homologuées : i) quatre (4) pour le Mil ; ii) cinq (5) pour le Sorgho (; iii) seize (16) dont quatre (4) parfumées pour le Riz ; iv) huit (8) pour le Maïs ; v) trois (3) pour le Sésame ;

L'ensemble de ces réalisations résulte de la contribution de plusieurs projets et institutions du MAER (ISRA, ANCAR, WAAPP).

- ✓ **Extrait d'indicateurs de la composante Réalisation, Réhabilitation et Entretien des aménagements :**
 - 3 171 ha de travaux d'aménagement réalisés par la SAED sur un objectif de 4 500 ha (soit 70,4%)
 - Nombre de vallées aménagées en Casamance : 5 (2 005 ha) sur 6 prévues ;
 - Nombre de fermes aménagées : 7 (équivalent à 350 ha) sur 9 prévues.
- ✓ **Extrait d'indicateurs de la composante Gestion durable de la productivité des terres :**
 - Superficie caractérisée : 196 000 ha ;
 - Superficie cartographiée ; 2 000 ha (12 sites) ;
 - Superficie amendée au phosphate naturel de Matam : 636,5 ha ;
 - Superficie amendée au compost : 99,4 ha ;
 - Superficie dessalée au phosphogypse 0,8 ha dessalés ;
 - Nombre de caissons réalisés : 73 ;
 - Nombre de fosses de compost mis en place 55 ;

3.2.1.3 Analyse de la mobilisation des ressources financières au titre de l'OS1

Tableau 4 : situation d'exécution budgétaire par activités, composantes et programmes sur ressources Etat (hors dépenses de personnel du Titre 2) de l'OS 1

Programmes	Composantes	Activités	Dotations Loi de finances initiale (LFI)	Actes modificatifs	Dotations finale	Exécution (base liquidation)	Taux d'exécution (dotation finale)	
Amélioration et sécurisation de la base productive	Production de semences de pré base, base et certifiées	Production de semences	150 000 000	0	150 000 000	150 000 000	100,00	
	Production de semences de pré base, base et certifiées	Total composante	150 000 000	0	150 000 000	150 000 000	100,00	
	Réalisation, réhabilitation et entretien des aménagements		Réhabilitation des aménagements hydro agricoles	1 931 000 000	8 996 470	1 939 996 470	1 782 000 342	91,86
			Réalisation des aménagements hydro agricoles	600 000 000	0	600 000 000	518 306 671	86,38
			Entretien des aménagements hydro agricoles	4 342 300 000	0	4 342 300 000	4 342 300 000	100,00
	Réalisation, réhabilitation et entretien des aménagements	TOTAL COMPOSANTE	6 873 300 000	8 996 470	6 882 296 470	6 642 607 013	96,52	
	Hydraulique agricole	Construction et gestion des bassins de rétention	0	651 668 240	651 668 240	289 500 504	44,42	
	Hydraulique agricole	TOTAL COMPOSANTE	0	651 668 240	651 668 240	289 500 504	44,42	
	Protection sociale des Producteurs	Mise en œuvre phase pilote	100 000 000	-100 000 000	0	0	0,00	
	Protection sociale des Producteurs	Total composante	100 000 000	-100 000 000	0	0	0,00	
	Gestion durable de la productivité des terres		Fertilisation des sols	6 170 000 000	-6 000 000 000	170 000 000	170 000 000	100,00
			Renforcement institutionnel de l'INP	200 000 000	0	200 000 000	200 000 000	100,00

Programmes	Composantes	Activités	Dotations Loi de finances initiale (LFI)	Actes modificatifs	Dotations finales	Exécution (base liquidation)	Taux d'exécution (dotations finales)
	Gestion durable de la productivité des terres	Total composante	6 370 000 000	-6 000 000 000	370 000 000	370 000 000	100,00
TOTAL PROGRAMME AMELIORATION ET SECURISATION DE LA BASE PRODUCTIVE			13 493 300 000	-5 439 335 290	8 053 964 710	7 452 107 517	92,53

Source : DAGE/MAER

La dotation initiale allouée à l'OS1 est de 13,493 milliards (soit 26,08% du budget initial).

Le total des actes modificatifs pris sur cet OS s'élève à -5,439 milliards, ce qui a porté la dotation finale en crédits à 8,053 milliards, soit 8,54% du budget final.

Cette dotation finale a été exécutée à hauteur de 7,452 milliards, soit un taux d'exécution de 92,53%. Mais un taux de couverture des besoins initiaux de seulement 55,23% (7,452 milliards rapportés à 13,493 milliards). Avec ce niveau de couverture de la programmation initiale relative à cet OS, on comprend la stagnation des indicateurs d'effets et d'impacts, induits par des résultats d'extrants en deçà des prévisions (voir analyse des indicateurs d'extrants ci-dessus).

Le décret de répartition des services de l'Etat entre la Présidence de la République, la Primature et les Ministères du 24 mai 2012 a fait rattacher au MAER le secteur de l'hydraulique agricole avec l'intégration des projets et programmes suivants : Programme de réalisation de bassins de rétention projet d'appui à la petite irrigation locale (PAPIL) et le Programme de réalisation de bassins de rétention et de valorisation des forages (BARVAFOR).

Les rubriques budgétaires de cet OS sont pour la plupart des crédits de transfert en capital dont les procédures de mobilisation au profit des structures autonomes bénéficiaires sont très rapides, ce qui explique des taux de 100% pour certains projets et programmes. Toutefois, l'analyse de l'exécution budgétaire et comptable doit être approfondie au niveau des comptes de ces structures bénéficiaires pour mieux apprécier le taux réel d'exécution des dépenses de transferts.

Quant aux rubriques inscrites au titre 5 (dépenses en capital qui représentent les investissements exécutés par les structures centrales et déconcentrées de l'Etat), elles connaissent des taux d'exécution assez faibles : 11,32% pour le BARVAFOR, 48,99% pour le programme de réalisation des bassins de rétention, 62,88% pour le PADERCA.

3.2.2 3.1.2 Analyse de l'atteinte des cibles de l'OS2 : Augmenter la production et la productivité

3.2.2.1 Analyse de l'évolution des indicateurs d'effet et d'impact de l'OS 2

Tableau 5: Evolution des indicateurs d'effet et d'impact de l'OS2

Indicateurs de résultats et d'impacts	Unité	2011	2012	
		Référence	Cibles	Réalisations
Taux de mise en valeur des superficies aménagées dans la VFS	%	65	70	66
Taux de mise en valeur des superficies aménagées dans l'Anambé	%	-	62	42
Taux d'accroissement de la production de riz	%	-33	20	16
Taux d'accroissement de la production de mil	%	-41	10	38
Taux d'accroissement de la production d'arachide	%	-59	7	31
Taux d'accroissement de la production de bissap	%	-29	45	-47
Taux d'accroissement des exportations de mangues	%	119	11	21,4
Taux d'accroissement d'exportations des produits horticoles	%	54	-	11,7
Taux d'accroissement des exportations d'haricots verts	%	13	6	-7
Volume de la production céréalière	T	1 099 279	2 000 000	1 499 757
Taux d'accroissement de la production céréalière	%	-38	82	36
Taux de couverture des besoins céréaliers	%	33	100	63

Sources : DAPSA, DHort, SAED et SODAGRI

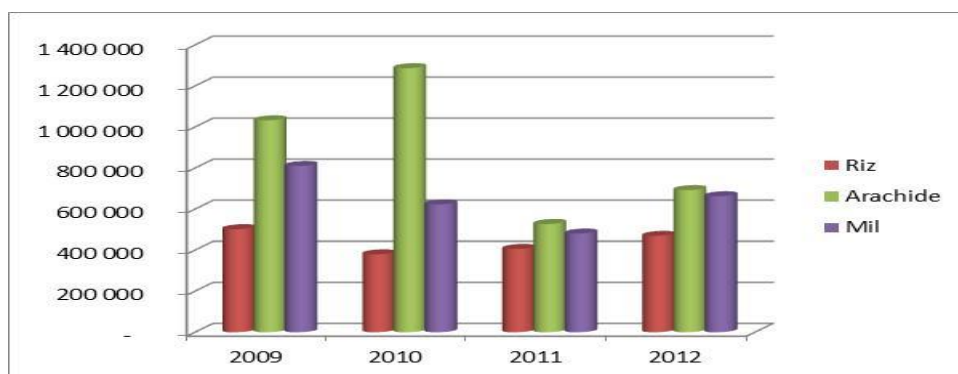
Les résultats enregistrés dans le cadre de l'OS2 se situent en deçà des objectifs cibles pour l'essentiel des indicateurs, sauf pour le taux d'accroissement de la production de mil (38% sur une prévision de 10%), le taux d'accroissement de la production d'arachide (31% en 2012 sur une prévision de 7%), le taux d'accroissement des exportations de mangue (21,4% sur une prévision de 11%).

Pour les autres indicateurs, les objectifs n'ont pas été atteints même si pour certains les résultats indiquent une augmentation par rapport à 2011 :

- taux de mise en valeur des terres aménagées dans la vallée du Fleuve Sénégal : 66% en 2012 contre 65% en 2011 ;
- volume des productions céréalières : 1 499 757 tonnes en 2012 contre 1 099 279 tonnes en 2011

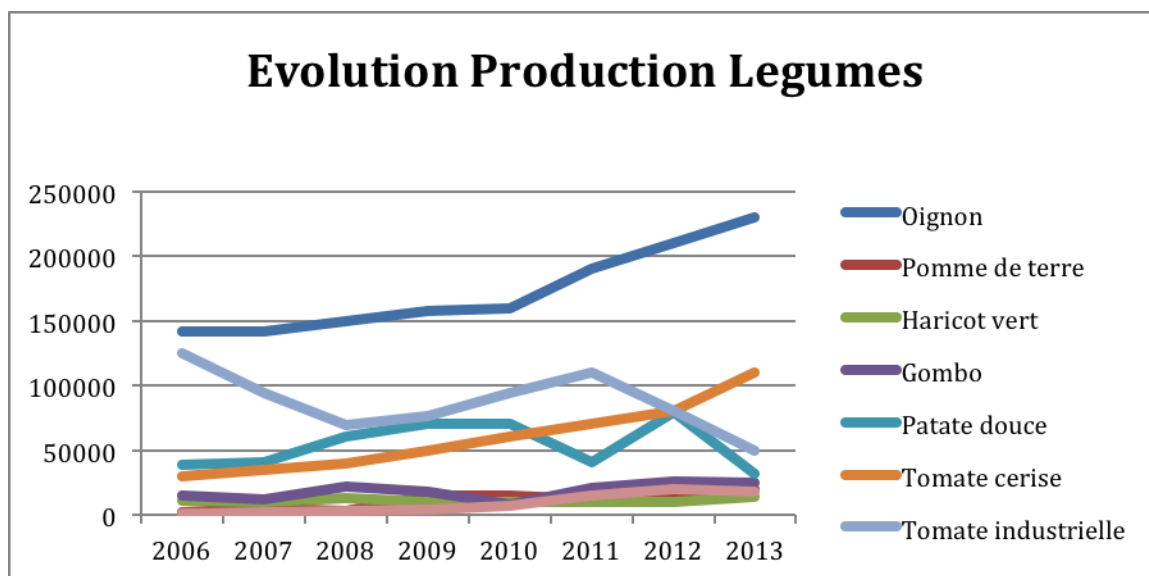
Les figures 2, 3 et 4 donnent une illustration de plusieurs indicateurs mesurant l'évolution des productions et rendements de différentes spéculations. Les résultats sont globalement mitigés, d'une spéculation à l'autre. Il faut également noter des disparités entre les différentes zones de production du pays, qui n'apparaissent pas ici. Les meilleurs rendements étant enregistrés dans les régions bénéficiant d'aménagements hydro agricoles, particulièrement dans la vallée du fleuve Sénégal.

Figure 2 : Evolution des productions riz, arachide et mil



Source : DAPSA

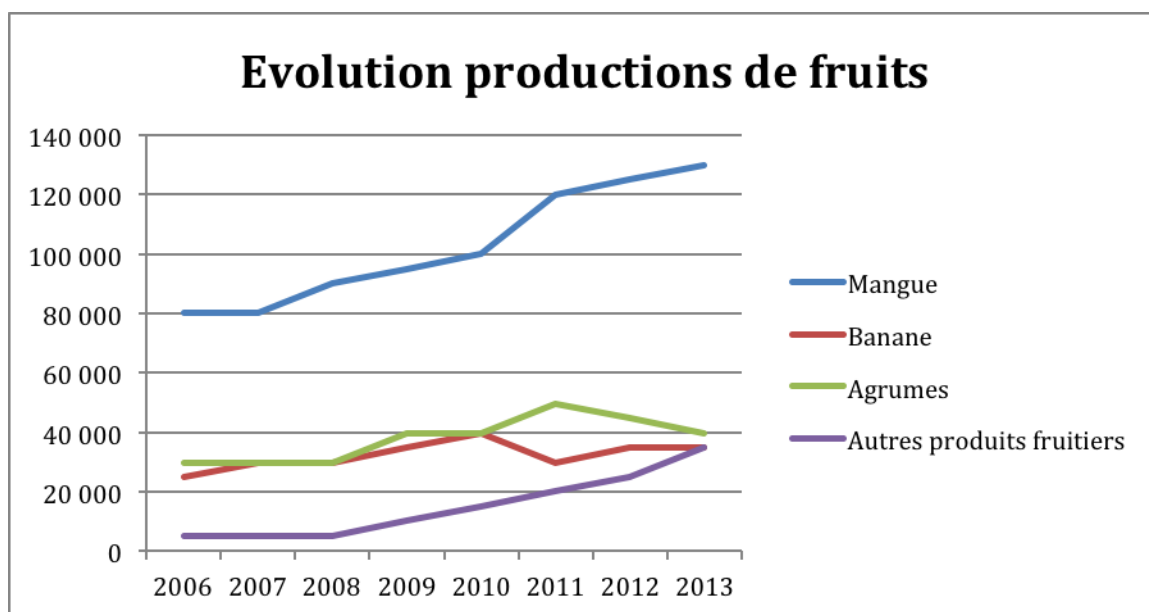
Figure 3 : Evolution des productions de légumes



Source : Direction de l'Horticulture (DHORT)

De manière globale, les cultures maraîchères restent concentrées dans la zone des niayes et du fleuve Sénégal, alors d'autres régions comme la Casamance dispose d'un immense potentiel.

Figure 4 : Evolution des productions de fruits

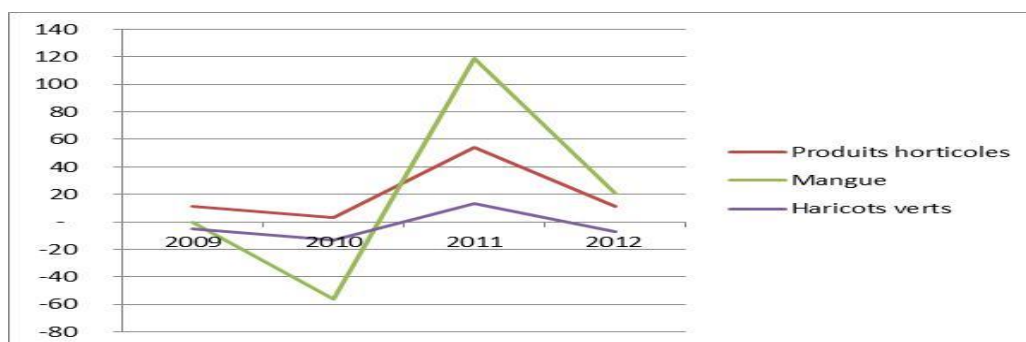


Source : DHORT

Les niveaux de productions maraîchères les plus élevés sont obtenus au niveau de l'oignon avec 210 000 tonnes et la tomate locale 110 000 tonnes en 2012. Les cultures fruitières sont dominées par les mangues et agrumes, pour respectivement 125 000 tonnes et 45 000 tonnes. Ces productions horticoles évoluent en dents de scie entre 2004 et 2012, sauf l'oignon qui a plus que quadruplé.

Taux d'accroissement des exportations de mangue, de haricot vert et des produits horticoles

Figure 5 : Evolution du taux d'accroissement des produits horticoles, de la mangue et des haricots verts



Source : DHORT, 2012

Les taux d'accroissement des exportations ont diminué pour les produits horticoles notamment pour la mangue et le haricot vert entre 2011 et 2012. Toutefois ce taux est resté positif pour les produits horticoles (11%) et pour la mangue (21%), il demeure négatif par contre pour le haricot vert. De façon globale, une évolution contrastée est notée dans les exportations de produits horticoles de 2009 à 2012. Après une baisse en 2010 et une reprise assez forte en 2011, une chute de moindre envergure que celle de 2010 est apparue dans les exportations en 2012.

Tableau 6 : Evolution des autres indicateurs d'extrants de l'OS 2

Spécifications	Superficiés en hectares		Production en tonnes		Rendements en kg/ha	
	Moy 5 dernières années	2012	Moy 5 dernières années	2012	Moy 5 dernières années	2012
Céréales						
Mil	887028	817471	620234	662614	681	811
Sorgho	182756	143871	164076	139372	879	960
Mais	153950	150240	231499	238960	1447	1547
Riz	120283	135129	422714	469649	3418	3989
Fonio	3404	1790	2337	1497	695	834
Total		1248507		1512092		
Cultures industrielles						
Arachide	912895	708956	781888	692572	816	977
Coton	30529	33694	31490	32248	1021	957
Sésame	23355	16582	10618	5291	418	426
Niébé	195484	129206	71050	55015	352	802
Pastèques	17955	16582	220436	182132	12273	10984

Source : DAPSA

3.2.2.2 Analyse des indicateurs d'extrants de l'OS2

Extrait des indicateurs d'extrants :

- Quantité de semences mis en place : 53 838 tonnes sur une prévision de 49 996 tonnes. Il s'agit de semence d'arachide (49 684 tonnes sur une prévision initiale de 42 596 tonnes) et de semences d'espèces diverses (4 154 tonnes contre 7 400 tonnes) ;
- Quantité d'engrais subventionnés : 59 221 tonnes (dont 30 000 tonnes d'urée) sur une prévision de 64272 tonnes.

Le détail des indicateurs d'extrants de l'OS 1 est également fourni en annexe.

3.2.2.3 Analyse de la mobilisation financière de l'OS2

Tableau 7: Situation d'exécution budgétaire chapitres OS 2 - budget 2012 (hors dépenses de personnel inscrites au Titre 2)

Programmes	Composantes	Activités	Dotation Loi de finances initiale (LFI)	Actes modificatifs	Dotation finale	Exécution (base liquidation)	Taux d'exécution (dotation finale)	
Amélioration de la production et de la productivité	Riz	Équipement	0	0	0	0	0,00	
	Riz	Total composante	0	0	0	0	0,00	
	Céréales locales		Mise en place des semences	3 218 000 000	3 863 000 000	7 081 000 000	7 081 000 000	100,00
			Mise en place des engrais et fertilisants	13 020 000 000	27 182 900 000	40 202 900 000	40 202 900 000	100,00
			Acquisition de matériels agricole	200 000 000	97 824 920	297 824 92	297 824 920	100,00
	Céréales locales	Total composante	16 438 000 000	31 143 724 920	47 581 724 920	47 581 724 920	100,00	
	Filières horticoles		Suivi du programme de relance	118 264 480	-15 666 936	102 597 544	94 399 518	92,01
			Amélioration des conditions de Mise en marchés	300 000 000	-80 000 000	220 000 000	121 183 740	55,08
	Filières horticoles	Total composante	418 264 480	-95 666 936	322 597 544	215 583 258	66,83	
	Cultures de diversification		Renforcement des filières	0	0	0	0	0,00
			Mise en place intrants coton	1 400 000 000	1 000 000 000	2 400 000 000	2 400 000 000	100,00
	Cultures de diversification	Total composante	1 400 000 000	1 000 000 000	2 400 000 000	2 400 000 000	100,00	
	Filière arachide		Mise en place de semences	9 000 000 000	15 777 588 501	24 777 588 501	24 777 588 501	100,00
			Soutien à la commercialisation	2 574 000 000	0	2 574 000 000	2 570 570 720	99,87
	Filière arachide	Total composante	11 574 000 000	15 777 588 501	27 351 588 501	27 348 159 221	99,99	

Programmes	Composantes	Activités	Dotations Loi de finances initiale (LFI)	Actes modificatifs	Dotations finales	Exécution (base liquidation)	Taux d'exécution (dotations finales)
	Micro-jardinage	Promotion du micro jardinage	100 000 000	0	100 000 000	97 440 325	97,44
	Micro-jardinage	Total composante	100 000 000	0	100 000 000	97 440 325	97,44
	Renforcement des capacités	Session de formation	36 562 000	-13 164 180	23 397 820	23 166 246	99,01
		Renforcement du dispositif institutionnel	146 504 180	-20 954 533	125 549 647	124 070 768	98,82
	Renforcement des capacités	Total composante	183 066 180	-34 118 713	148 947 467	147 237 014	98,85
	Protection des cultures	Surveillance alerte Précoce	26 310 000	-9 995 483	16 314 517	15 743 427	96,50
		Suivi écotoxicologique	1 645 185 900	121 809 855	1 766 995 755	953 629 144	53,97
	Protection des cultures	Total composante	1 671 495 900	111 814 372	1 783 310 272	969 372 571	54,36
TOTAL PROGRAMME AMELIORATION DE LA PRODUCTION ET DE LA PRODUCTIVITE			31 784 826 560	47 903 342 144	79 688 168 704	78 759 517 309	98,83

Source : DAGE/MAER (pas encore renseigné)

La dotation initiale de l'OS 2 était de 31, 784 milliards soit 61,44% du budget initial. Le total des actes modificatifs pris sur cet OS s'élève à 47,903 milliards, ce qui a porté la dotation finale en crédits à 79,688 milliards, soit 84,54% du budget final. Cette dotation finale a été exécutée à hauteur de 78,759 milliards, soit un taux d'exécution de 98,83%. La hausse des crédits sur est liée aux ressources additionnelles accordées par l'Etat pour financer les cessions d'intrants (subvention d'engrais, de semences et de produits phytosanitaires pour toutes les filières agricoles) de la campagne agricole 2012/2013

3.2.3 Analyse de l'atteinte des cibles de l'OS3 : Améliorer l'efficacité du pilotage sectoriel

3.2.3.1 Analyse de l'évolution des indicateurs d'effet et d'impact de l'OS 3

Tableau 8: Evolution des indicateurs d'effet et d'impact de l'OS3

Indicateurs de résultats et d'impacts	Unité	2011	2012	
		Réf	Cibles	Réalisations
Besoins en ressources humaines exprimés par le Ministère	U	280	202	360
Un cadre de dépenses sectoriel, couplé à un système d'information intégré est opérationnel	%	50	75	50

Source : DAPSA

Dans le cadre de l'OS3 également, les résultats obtenus sont en deçà de ceux obtenus. Ce qui est illustré par le tableau ci-dessus.

A l'analyse, on note qu'en matière de résorption du déficit de personnel dont les besoins exprimés en 2011 étaient de 280 agents, il était prévu une hausse de l'effectif de 78 agents devant permettre une baisse des besoins à 202. Cependant, aucun recrutement n'a eu lieu en 2012, alors que quatre-vingt (80) départs ont été recensés. Du coût, le besoins s'est accru et se situe à 360 agents.

Quant à l'indicateur 2 de l'OS 3 « Un cadre de dépenses sectoriel, couplé à un système d'information intégré est opérationnel », l'objectif n'a pas été atteint, le Ministère ne disposant pas encore d'un système d'information intégré.

3.2.3.2 Analyse des indicateurs d'extrants de l'OS 3

Il s'agit de réalisations découlant des activités de gestion des structures et dispositifs du Ministère. De manière globale, ces extrants portent sont : i) des agents, des véhicules, des équipements de bureau et des bâtiments pour abriter des bureaux des différentes structures du Ministère (Directions, services, Unités de gestion de programmes et projets). Ces différentes réalisations contribuent significativement à un meilleur pilotage du secteur et en facilitent l'atteinte des résultats attendus.

3.2.3.3 Analyse de la mobilisation des ressources financières de l'OS3

Tableau 9 : Situation de la mobilisation des ressources financières OS 3

Programmes	Composantes	Activités	Dotations Loi de finances initiale (LFI)	Actes modificatifs	Dotations finales	Exécution (base liquidation)	Taux d'exécution (dotation finale)	
Coordination et pilotage sectoriels	Formulation des politiques et stratégies	Elaboration des politiques et stratégies nationales et régionales	21 000 000	-9 925 000	11 075 000	10 316 434	93,15	
	Formulation des politiques et stratégies	Total composante	21 000 000	-9 925 000	11 075 000	10 316 434	93,15	
	Coordination et administration générale	Administration Générale		184 771 780	-80 592 251	104 179 529	101 433 653	97,36
		Équipement des structures		278 044 620	-36 286 363	241 758 257	120 398 070	49,80
	Coordination et administration générale		462 816 400	-116 878 614	345 937 786	221 831 723	64,12	
	Programmation et suivi-évaluation	Recensement et statistiques agricoles		209 546 000	27 658 063	237 204 063	236 411 118	99,67
		Suivi évaluation et informations sectoriels		702 269 180	-193 872 602	508 396 578	487 385 918	95,87
	Programmation et suivi-évaluation		911 815 180	-166 214 539	745 600 641	723 797 036	97,08	
	Contrôle et réglementation	Audit interne		19 630 580	-3 980 361	15 650 219	15 541 059	99,30
		Contrôle de qualité des intrants et produits agricoles		82 414 400	13 800 955	96 215 355	93 039 085	96,70
	Contrôle et réglementation		102 044 980	9 820 594	111 865 574	108 580 144	97,06	
	TOTAL PROGRAMME COORDINATION ET PILOTAGE SECTORIELS			1 497 676 560	-283 197 559	1 214 479 001	1 064 525 337	87,65
Création d'un environnement incitatif au développement du secteur privé	Appui conseil et recherche	Missions services publics de recherche et conseil	4 327 675 000	346 000 000	4 673 675 000	4 673 675 000	100,00	
		Dotations FNDASP	50 000 000	0	50 000 000	50 000 000	100,00	
	Appui conseil et recherche		4 377 675 000	346 000 000	4 723 675 000	4 723 675 000	100,00	
	Professionnalisation des acteurs	Mise en place des coopératives	154 935 000	-1 320 750	153 614 250	153 613 715	100,00	

Programmes	Composantes	Activités	Dotation Loi de finances initiale (LFI)	Actes modificatifs	Dotation finale	Exécution (base liquidation)	Taux d'exécution (dotation finale)
		Promotion des Microentreprises rurales	25 000 000	0	25 000 000	9 907 027	39,63
	Professionnalisation des acteurs		179 935 000	-1 320 750	178 614 250	163 520 742	91,55
	Financement	Gestion des fonds de sécurisation	0	0	0	0	0,00
		Appui au crédit rural	400 000 000	0	400 000 000	187 092 457	46,77
	Financement		400 000 000	0	400 000 000	187 092 457	46,77
TOTAL PROGRAMME CREATION D'UN ENVIRONNEMENT INCITATIF AU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE			4 957 610 000	344 679 250	5 302 289 250	5 074 288 199	95,70
TOTAL GENERAL			6 455 286 560	61 481 691	6 516 768 251	6 138 813 536	94,20

Source : DAGE/MAER

L'objectif sectoriel n°03 « Améliorer l'efficacité et le pilotage sectoriels » a eu une dotation initiale de 6,455 milliards soit 12,48% du budget initial.

Le total des actes modificatifs pris sur cet OS s'élève à 61 millions, ce qui a porté la dotation finale en crédits OS à 6,516 milliards, soit 6,91% du budget final.

Cette dotation finale a été exécutée à hauteur de 6,138 milliards, soit un taux d'exécution de 94,20%.

Les dépenses de fonctionnement des différentes structures centrales et déconcentrées de l'Etat inscrites sur cet OS au titre 3 ont connu durant l'exercice 2012, des baisses de l'ordre de 45% sur le disponible à la fin du premier trimestre 2012 face aux moins-values de recouvrement de recettes fiscales et non fiscales de l'Etat constatées.

Cette mesure a eu des conséquences négatives. Cependant sur le fonctionnement correct des services de l'Agriculture, notamment pour dérouler au mieux les activités de suivi-évaluation et d'informations sectoriels.

Des retards dans le déroulement des procédures de passation de marchés ont eu des impacts négatifs sur l'exécution du programme d'équipement des services (exécution à 22,74%) et sur le projet de modernisation et d'intensification agricoles (exécution à 46,77%).

Tableau 10 : Synthèse de la situation de la mobilisation des ressources (trois OS)

Programmes	Dotation Loi de finances initiale	Actes modificatifs	Dotation finale	Exécution	Taux d'exécution
Amélioration et sécurisation de la base productive	13 493 300 000	-5 439 335 290	8 053 964 710	7 452 107 517	92,53
Amélioration de la production et de la productivité	31 784 826 560	47 903 342 144	79 688 168 704	78 759 517 309	98,83
Coordination et pilotage sectoriels	1 497 676 560	-283 197 559	1 214 479 001	1 064 525 337	87,65
Création d'un environnement incitatif au développement du secteur privé	4 957 610 000	344 679 250	5 302 289 250	5 074 288 199	95,70
Total général	51 733 413 120	42 525 488 545	94 258 901 665	92 350 438 362	97,98

Source : DAGE/MAER et DB/MEF

Des efforts exceptionnels ont été déployés par l'Etat en de 2012 allant dans le sens du financement de la campagne de la campagne agricole 2012/2013 et du paiement des arriérés de factures dues à l'ensemble des opérateurs pour permettre un bon déroulement de la campagne.

4 DEFIS ET CONTRAINTES DU SECTEUR

4.1 Défis du secteur

Le but ultime poursuivi par les pouvoirs publics est d'assurer la sécurité alimentaire et l'accroissement des revenus agricoles par une production nationale diversifiée et compétitive. Le diagnostic et les résultats de l'année 2012 montrent que les défis exposés dans les précédents CDSMT demeurent encore actuels. Il s'agit de : i) la création d'un environnement favorable à la production ; ii) la réalisation de la sécurité alimentaire et de l'accroissement des revenus des producteurs ; et iii) l'installation d'un pilotage sectoriel bâti sur la transparence, la performance et le contrôle citoyen.

4.1.1 *Un environnement favorable à la production*

Il s'agit de prendre les mesures et de produire les réalisations structurantes, *impliquant d'autres départements ministériels*, pour une agriculture et un milieu rural durablement attractifs. Ces mesures et réalisations couvriraient (i) les dispositions réglementaires et autres mécanismes prévus dans la Loi d'Orientation Agro-sylvo-pastoral relatifs notamment au foncier, à la protection sociale, au financement rural, et au renforcement des capacités des acteurs du monde rural (ii) le renforcement des infrastructures de base de maîtrise d'eau et d'appui à la production (pistes), d'accès aux services sociaux de base (santé, éducation, eau potable), (iii) la formation des producteurs agricoles, iv) l'amélioration de la fertilité des terres et (v) la protection contre les calamités naturelles ou tout facteur déstabilisant la quiétude sociale (y compris la prévention des conflits locaux).

4.1.2 *Sécurité alimentaire et accroissement des revenus des producteurs*

Il s'articule autour des efforts conséquents à faire pour lever les contraintes suivantes :

- Déficit de l'offre locale en facteurs de productions notamment (i) en semences de qualité pour l'arachide, les cultures horticoles et les autres céréales (ii) les engrais chimiques et organiques, etc.;
- Faiblesse de l'accès aux facteurs de production (crédits, semences, engrais, équipements) singulièrement pour les femmes et les jeunes qui ne bénéficient pas souvent de pouvoir et garantie suffisants ;
- Faiblesse du niveau de mise en valeur des aménagements agricoles lié au déficit en mesures d'accompagnement à leur exploitation ;
- Insuffisance de l'intégration du genre dans l'appui aux filières ;
- Manque d'alphabétisation et de formation professionnelle adaptée des producteurs ruraux ;
- Insuffisance de la formation continue des agents d'encadrement limitant l'efficacité des institutions et services de développement rural ;
- Pression parasitaire forte sur les fruits et légumes limitant la qualité des produits présentés sur le marché ;
- Insuffisance d'infrastructures d'appui à la commercialisation (stockage, conditionnement) ;

- Baisse des prix aux producteurs consécutive aux fluctuations erratiques des cours des produits de base sur le marché mondial.

4.1.3 Un pilotage du secteur bâti sur la transparence, la performance et le contrôle citoyen.

Ce défi implique un Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural disposant d'une administration centrale et déconcentrée forte et fidélisée, dévouée à sa mission régaliennne de service public. Dans cette perspective, il faudra corriger les manquements suivants :

- L'insuffisance du personnel technique et d'appui surtout au niveau des structures déconcentrées régionales (DRDR) où l'organigramme est faiblement habillé ;
- La vétusté du dispositif de formation professionnelle agricole, combinée à l'obsolescence des programmes, des équipements pédagogiques désuets et à l'insuffisance du personnel formateur (peu nombreux, vieillissant et mal profilés) ;
- Le départ massif du personnel qualifié dû à un manque de motivation financière, de plan de carrière et aux conditions difficiles de travail (vétusté des locaux, manque de moyens logistiques, d'équipements informatiques et bureautique) ;
- La lenteur dans le traitement des dossiers de passation des marchés limitant fortement la mobilisation des crédits d'investissement sur ressources internes et externes ;
- La désarticulation des rôles et responsabilités entre services centraux et déconcentrés dans l'exécution des missions, notamment celles relatives à la production et/ou contrôle sur les semences, les statistiques agricoles et la protection des végétaux ;
- Le manque de cadre de suivi et d'évaluation des actions des projets et programmes, quand bien même un processus de conception d'un dispositif est amorcé dans le cadre du PASYME ;

4.2 Contraintes du secteur

4.2.1 Analyse des problèmes spécifiques au développement de l'agriculture sénégalaise

Les problèmes spécifiques de développement auxquels est confrontée l'agriculture sénégalaise peuvent être structurés autour des points suivants : (i) la vulnérabilité de la base productive ; (ii) l'insuffisance de productivité ; (iii) le niveau bas de formation et de qualifications des exploitants agricoles, et (iv) quelques limites dans la cohérence et l'articulation des interventions.

4.2.1.1 Une base productive vulnérable

La production agricole est essentiellement dominée par les cultures pluviales très exposées aux aléas climatiques, entraînant une dépendance des résultats agricoles à la pluviométrie et à sa répartition. En effet, l'agriculture sous pluie représente respectivement 96,55% des terres cultivées (estimées à environ 2,1 millions d'hectares) et 57,37% des superficies totales cultivables. Le potentiel important de terres irrigables reste insuffisamment exploité. Les superficies aménagées et l'entretien des infrastructures restent encore faibles

malgré les efforts consentis. Alors que la qualité des aménagements réalisés, ainsi que le déficit de maintenance ne favorisent pas un taux de mise en valeur conséquent.

Le phénomène de dégradation des terres demeure une menace sérieuse pour l'atteinte des objectifs d'amélioration de la productivité agricole, de renforcement de la sécurité alimentaire et de réduction de la vulnérabilité des populations rurales. Accentuée à partir des années 70 du fait de la sécheresse, la dégradation des terres, selon une estimation de la Banque Mondiale, affecterait les 2/3 des terres arables avec un coût économique qui pourrait atteindre l'équivalent de 1% du PIB. Plusieurs actions ont été menées à travers divers instruments, mais les résultats obtenus restent encore insuffisants, à cause notamment d'une absence de vision commune et d'un manque de synergie dans les interventions des différents acteurs. C'est ainsi qu'un Cadre national d'Investissement Stratégique (CNIS) pour la mise à l'échelle des expériences de GDT a été formulé et adopté par les différents acteurs en 2012. Le CNIS-GDT, constitue ainsi un cadre de référence pour renforcer l'efficacité de la lutte contre la dégradation des terres et améliorer durablement leur productivité. C'est ainsi.

Par ailleurs, les limites relatives à la gestion du foncier ne permettent pas de booster les investissements privés. La mise en œuvre de la politique de libéralisation n'a pas encore pu impulser, de façon décisive, l'émergence d'un secteur privé national en mesure de prendre correctement en charge les circuits de production et d'approvisionnement en intrants, de commercialisation et de distribution de la production.

En outre, la population agricole bénéficie très peu ou pas du tout de protection sociale, du fait notamment du retard enregistré dans la mise en place des mécanismes prévus par l'Etat (voir LOASP). Les initiatives de ce point de vue sont peu répandues et essentiellement portées par des acteurs non étatiques.

Les problèmes de la base productive sont également relatifs aux carences de l'aménagement global de l'espace rural, caractérisé par une faible desserte en différents services socioéconomiques de base, n'offrant pas de conditions suffisamment attractives et favorisant l'exode rurale. En effet, l'accès aux services sociaux de base est très faible, induisant un déficit du capital humain défavorable à la productivité agricole.

Ces différentes indications traduisent très clairement des carences réelles dans la desserte du milieu rural en services sociaux de base.

4.2.1.2 Une production agricole non encore en mesure de satisfaire les besoins alimentaires nationaux et faiblement rémunératrice

Les productions sont globalement faibles, induites par des conditions de productivité défavorables, ne permettant pas une meilleure couverture des superficies disponibles et des rendements satisfaisants tant dans l'irrigué que dans l'agriculture sous-pluie – quand bien même des progrès sont notés dans certaines spéculations (notamment dans l'agriculture irriguée).

Ces limites de la production sont induites par une productivité réduite. Différents facteurs de productions ne sont pas maîtrisés. Au sein des aménagements hydro agricoles, des manquements sont observés (qualité ne permettant pas des conditions de rentabilité).

Par ailleurs, l'approvisionnement en intrants de qualité et en quantité suffisante est difficile pour des raisons diverses, les marchés agricoles sont peu structurés, entraînant des pertes importantes de la production et corollairement une hypothèque des ambitions des producteurs

Les efforts menés par la recherche agricole depuis des décennies dans la mise place de technologies performantes ont certes produits des résultats encourageants mais leurs appropriation et diffusion à grandes échelles en constituent des limites.

4.2.1.3 Une agriculture pluviale aléatoire et souffrante d'une faible productivité

Les cultures pluviales souffrent d'une pluviométrie irrégulière. L'installation de l'hivernage souvent tardive est accompagnée d'une mauvaise répartition des pluies dans le temps et dans l'espace. Or les cultures sous-pluie représentent environ 96,55% des superficies cultivées.

Par ailleurs, le mode d'exploitation demeure rudimentaire avec une faible disponibilité du matériel agricole. Les équipements agricoles ne sont pas systématiques au sein des exploitations compte tenu des difficultés de rentabilisation.

L'accès au crédit et aux intrants de qualité constitue un problème annuellement renouvelé et continuellement acerbé, malgré les efforts consentis par l'Etat à travers une subvention de semences et d'engrais pour certaines spéculations dont la production est considérée comme une priorité nationale.

La population s'adonnant à ce type d'agriculture est dans sa quasi-totalité analphabète et vieillissante mal formée, limitant sa capacité à innover et à moderniser ses systèmes de productions. De fait, l'utilisation des engrais est réduite, ne favorisant pas une rentabilité acceptable surtout après plusieurs années d'exploitation sur les mêmes terres. Par conséquent, on observe une occupation itinérante accompagnée d'une déforestation systématique pour trouver de nouveaux espaces cultivables plus fertiles, ce qui impacte négativement sur la préservation des ressources naturelles.

L'ensemble de ces problèmes combinés fait que l'agriculture pluviale ne satisfait pas aux besoins alimentaires et monétaires des producteurs.

Toutefois, il est noté des avancées notoires en matière de potentiel de productivité à travers l'utilisation de variétés plus performantes.

A travers ses multiples impacts biophysiques et socio-économiques potentiels, le changement climatique risque de compromettre l'atteinte des objectifs de développement fixés au plan international (OMD), régional (PRIA) et national (PSE, PNIA). Ils affectent, notamment la base productive en entraînant une baisse de rendements due à la dégradation des terres, la perte de biodiversité et l'augmentation de la vulnérabilité des populations et des écosystèmes.

Il conviendra alors d'intégrer dans les politiques et stratégies de développement des mesures d'adaptation et d'atténuation pour augmenter la résilience des écosystèmes et des populations, en particulier face aux syndromes de dégradation des terres.

4.2.1.4 Un potentiel de cultures irrigables sous exploité.

L'agriculture irriguée bénéficie d'un potentiel énorme encore sous-exploité du fait, en partie, d'une faible maîtrise de l'eau. La faible performance de l'agriculture irriguée résulte aussi de contraintes diverses dont la gestion déficiente des aménagements, l'érosion hydrique et la salinisation des vallées ainsi que de facteurs économiques tels que les difficultés de commercialisation et d'accès au crédit, surtout celui à moyen et long terme.

Les performances relativement faibles de l'agriculture trouvent aussi un fondement dans le faible niveau de technicité des producteurs et la vétusté du matériel agricole, l'utilisation faible des intrants agricoles (engrais chimiques et pesticides) et la non disponibilité en quantités suffisantes de semences de bonne qualité. Ces différents problèmes traduisent des difficultés dont l'impact est significativement négatif pour la réussite des activités agricoles, réduisant ainsi les effets des grands efforts consentis par les autorités.

En effet, toutes les initiatives impulsées en haut lieu ne se sont pas traduites par des changements importants dans les progrès escomptés. Entre autres, on peut noter, à la suite des difficultés particulières du monde rural en 2002, marquées par une succession d'intempéries et d'une pluviométrie peu favorable, et dans le souci de promouvoir sa politique de diversification, l'État a consenti des efforts importants à partir de 2003 – pour réduire progressivement les déficits vivriers à tous les niveaux – en mettant en œuvre une série d'initiatives : (i) Programme d'Urgence de Relance des Cultures Vivrières : maïs et sésame en 2003, suivis du manioc (2004), du Bissap (2005) et du tournesol (2006) ; (ii) le plan REVA ; et (iii) la GOANA.

Les objectifs globaux visés par les pouvoirs publics étaient et demeurent centrés sur la promotion d'un développement agricole soutenu par une structuration et une harmonisation des interventions autour de la maîtrise des facteurs de production et le développement de filières porteuses, à travers l'augmentation des rendements et des superficies, ainsi que la transition vers des systèmes de production durables en vue d'accroître les revenus, d'améliorer la sécurité alimentaire et de contribuer à la lutte contre la pauvreté.

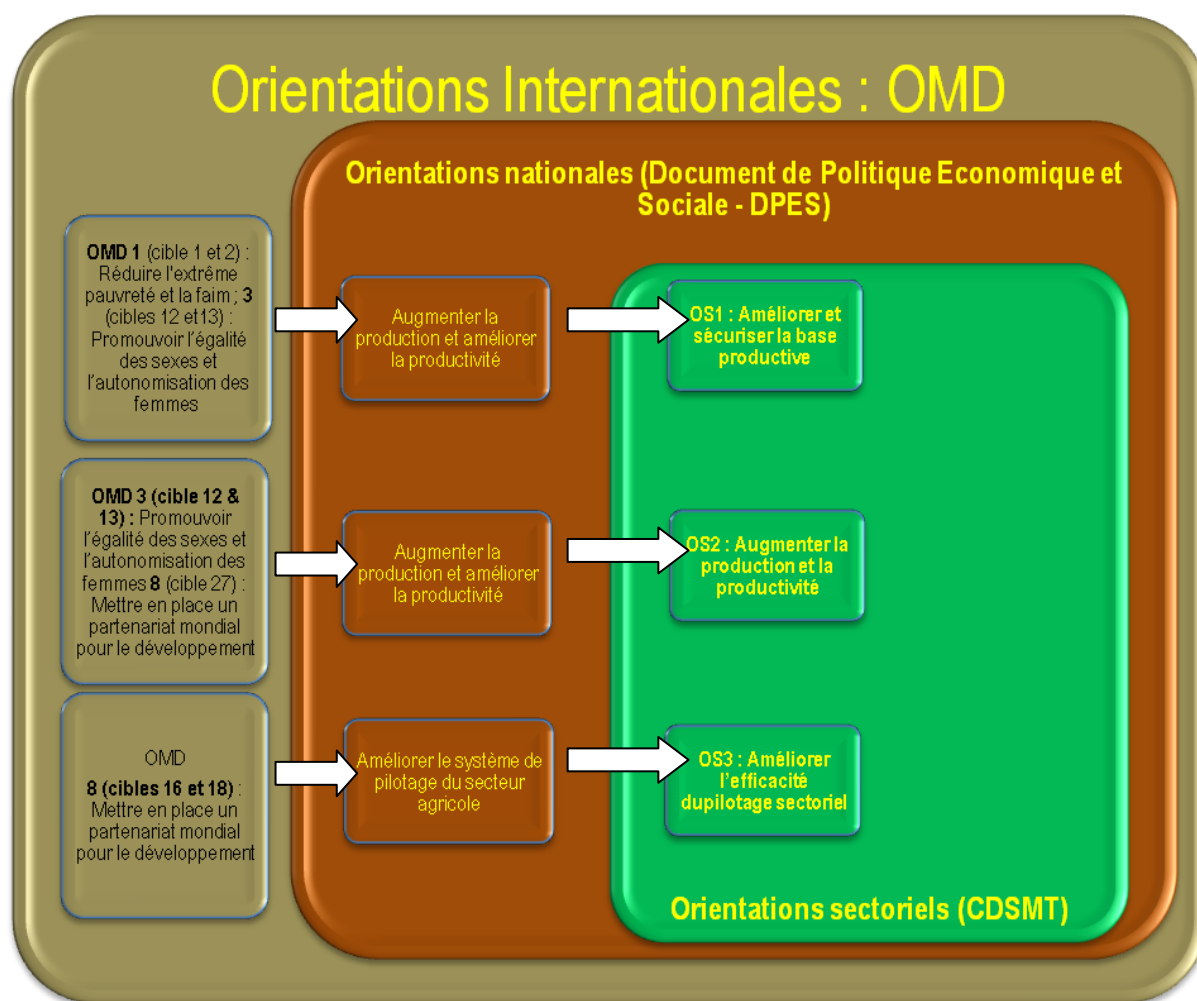
L'ensemble de ces initiatives ont commencé à donner des résultats, quand bien même des efforts restent à faire, afin de consolider les acquis mais surtout d'asseoir des bases fortes permettant de lever durablement les contraintes ci-dessus exposées et d'autres pas abordés ici, mais non moins importants.

5 RAPPEL DES OBJECTIFS SECTORIELS

Les objectifs poursuivis dans le présent CDSMT, tout en restant les mêmes, s'inscrivent dans une exigence d'efficience et d'efficacité très forte : (i) Améliorer et sécuriser la base productive ; (ii) Augmenter la production et la productivité ; et (iii) Améliorer l'efficacité du pilotage sectoriel.

Le cadre d'articulation de ces OS aux OMD et la SNDES est établi comme l'illustre la matrice ci-après.

Figure 6 : Matrice d'articulation des OS sectoriels aux OMD et à la SNDES (PSE)



6 PROGRAMMES ET PROJETS PRIORITAIRES

Quatre programmes phares ont été retenus pour accélérer le développement du secteur agricole et atteindre des objectifs substantiels à l'horizon 2017. Ils constituent le socle sur lequel s'appuie le PRACAS.

Tableau 11: Programmes prioritaires

Programmes	Bailleurs
Programme National d'Autosuffisance en riz	Etat, Inde, Japon, Corée, BM, BAD, BOAD, AFD
Programme d'autosuffisance en oignon	Etat, FIDA, USAID, BAD, ACDI
Programme d'optimisation des performances de la filière arachide	Etat, USAID, UE, BM,
Programme de développement des fruits et légumes de contre-saison	Etat, FIDA, USAID, BAD, ACDI, BM

7 PLANIFICATION BUDGETAIRE 2014-2016 ET RESULTATS ATTENDUS

Pour chacun des OS, la programmation est articulée autour de trois aspects selon la chaîne logique des résultats : Evolution attendus des indicateurs, réalisations impliquées par cette évolution et ressources nécessaires. Les indicateurs de résultats permettent de déterminer les performances du secteur sur la période de programmation

du CDSMT, les réalisations prévues dans le cadre de la mise en œuvre des politiques et réformes sectorielles permettent de déterminer à la fois les stratégies et les programmes et projets opérationnels qu'impliquent ces résultats, et les ressources nécessaires permettent d'apprécier le niveau des moyens à mobiliser pour la mise en œuvre de ces politiques et réformes.

7.1 OS 1 : Améliorer et sécuriser la base productive

7.1.1 Evolutions attendues des indicateurs de performance

Tableau 12: Indicateurs des résultats attendus de l'OS 1

Indicateurs de résultats (Effets)	Unité	2012	Cibles 2013	Objectifs Cibles par an		
		Référence		2014	2015	2016
Nombre de textes et documents validés en application des engagements de la Loi d'Orientation Agro-sylvo-pastorale	U	7	8	8	9	10
Taux d'aménagement des superficies irrigables dans la vallée du fleuve Sénégal	%	48,5	52	54	59	61
Nombre de Collectivités locales de la VFS accompagnées par les services du Ministère de l'Agriculture dans la mise en œuvre de leur POAS	U	42	43	43	43	43
Nombre de CL de la VFS accompagnées par les services du Ministère de l'Agriculture dans la mise en place d'un SIF	U	9		11	14	20
Nombre de CL de la VFS accompagnées par les services du Ministère de l'Agriculture dans la mise en œuvre de la CDI	U	43		43	43	43
Superficies aménagées/réhabilitées	Ha			37 400	31 000	31 000
Taux de remboursement des redevances FOMAED	%	35	42	53	56	60
Mise en cohérence des indicateurs relatifs à la GDT avec le CNIS-GDT, en concertation avec le MEDD, incluant leur budgétisation pour 2015 et 2016				Note d'analyse conjointe MAER MEDD		
.Superficie irriguée/superficie totale irrigable	%	28	44,71	62,98	65,48	67,4

Source : DAPSA

Les enjeux autour de l'amélioration et de la sécurisation de la base productive sont divers. Les indicateurs ci-dessus traduisent les ambitions du Ministère à poursuivre la mise en œuvre des engagements de la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP), à intensifier les efforts en matière de maîtrise de l'eau et assurer une meilleure organisation de l'espace rural.

7.1.2 Réalisations dans le cadre de la mise en œuvre des politiques

Pour atteindre les résultats escomptés, le Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural prévoit de mettre en œuvre un programme d'amélioration et de sécurisation de la base productive. Celui-ci est articulé autour des composantes suivantes :

- (i) Production de semences de pré-base, base, certifiées ;
- (ii) Réalisation, réhabilitation et entretien des aménagements ;
- (iii) Aménagement des terroirs et Gestion du foncier rural ;
- (iv) Protection sociale des Producteurs ;

- (v) Assurance agricole ;
- (vi) Gestion durable de la productivité des terres.

Chacune de ces composantes est assortie de plusieurs activités mises en œuvre à travers l'action combinée de services techniques centraux et déconcentrés de l'Etat, des sociétés nationales agricoles, d'une part, et de programmes et projets opérationnels formulés dans un cadre partenarial avec les PTF, d'autre part.

Ces interventions prévues sur la période permettront de prendre en charge les orientations de la LOASP, les lignes d'actions prioritaires retenues dans la matrice des mesures du PSE, l'ANIDA, le PNAR et la SNFAR et le PRACAS.

Tableau 13 : Extrait des prévisions de réalisation de l'OS 1

Composantes	Indicateurs d'extrants	Objectifs ciblés par an		
		2014	2015	2016
Production Semence de pré base, Base et certifiées	Quantité de semences de pré bases d'arachide produites(Tonnes)	145	80	80
	Quantité de semences certifiées d'arachide produites(Tonnes)	52 000	60 000	
	Quantité de semences de pré bases de riz	20	22	25
	Quantité de semences de bases de riz	731	787	874
	Quantité de semences certifiées de riz R1 produites(Tonnes)	24 079	29 225	31 482
Réalisation, Réhabilitation et Entretien des Aménagements Hydro Agricoles	Surfaces de nouveaux aménagements hydro agricoles	1902	4024	2450
	Aménagements Hydroagricoles de vallées et de bas-fonds pour la riziculture	1000	2000	3000
	Surface des aménagements hydro agricoles réhabilités	12550	1950	1500
Gestion Durables des Terres	A Nombre d'atelier zonaux sur les sciences du sol	4	5	6
	B Nombre de producteurs formés	1800	1800	2500
	C Nombre de sites Caractérisés	100	100	150
	D Superficie de terres dégradées cartographiée	250 000	300 000	350 000
	E Surfaces de bilan/compost établis (HA)	50	100	150
	F Nombre de caissons de compostage réalisés	50	100	150
	G Surface d'Agriculture bio saline réalisée (Ha)	100	200	300
	H Nombre d'exploitations touchées par la vulgarisation de la fertilisation raisonnée	150	150	150
	I Surface reboisée	250	300	150
	J Superficie amendée	5750	9750	2250
	LHaies vives (ML)	15000	20000	30000
	M Diguettes	50	55	60
	N Cordons pierreux (ML)	1000	1500	2000
	O Nombre de digues anti-sel réalisé	300	400	500

Source : DAPSA

7.1.3 Ressources financières prévues pour l'OS 1

Les ressources globales prévues pour la mise en œuvre de l'ensemble des activités relatives aux composantes du programme amélioration et sécurisation de la base productive s'élèvent à 59 413 219 000 FCFA en 2014 et à 211 668 313 826 FCFA pour la période 2014-2016. Le tableau ci-dessous permet de noter la répartition de ce montant par composantes du programme.

Tableau 14 : Budget prévu pour le Programme d'amélioration et de sécurisation de la base productive

Composantes	2 014	2 015	2 016	Total période
Production de semences de pré base, base et certifiées	5 000 000 000	5 000 000 000	5 000 000 000	15 000 000 000
Réalisation, réhabilitation et entretien des aménagements	43 949 300 000	84 313 000 000	41 127 000 000	169 389 300 000
Hydraulique agricole	9 613 919 000	9 988 209 320	5 046 885 506	24 649 013 826
Protection sociale des Producteurs	150 000 000	50 000 000	0	200 000 000
Gestion durable de la productivité des terres	700 000 000	900 000 000	830 000 000	2 430 000 000
Total composante	59 413 219 000	100 251 209 320	52 003 885 506	211 668 313 826

Source : DAPS-DAGE 2013

7.2 OS 2 : Augmenter la production et la productivité

7.2.1 Résultats attendus et Indicateurs de performance

Le tableau suivant met en évidence les indicateurs des résultats attendus de l'OS 2.

Tableau 15 : Indicateurs des résultats attendu de l'OS 2

Indicateurs de résultats et (Effets)	Unité	2012 (référence)	Cibles 2013	Objectifs Ciblés par an		
				2014	2015	2016
Taux de mise en valeur des superficies aménagées dans la VFS	%	65	100	83	96	100
Taux de mise en valeur des superficies aménagées dans la vallée de l'Anambé	%	46	68,5			
Taux d'accroissement de la production de bissap	%	-47	75	293	474	648
Taux d'accroissement des exportations de mangues	%	21,4	9			
Taux d'accroissement d'exportations des produits horticoles	%	11,7	30	55,34	91,62	118,38
Taux d'accroissement des exportations de haricots verts	%	-7	50	70,50	120,66	204
Taux d'accroissement de la production de riz blanc	%	16	45	50,86	93,62	126,69
Taux d'accroissement de la production de mil	%	38	25	25,75	28,98	35,43
Taux d'accroissement de la production d'arachide	%	31	42	36,44	50,88	54,85
Volume de la production céréalière	T	1 499 757	2 000 000	2 088 617	2 212 400	2 356 994
Taux d'accroissement de la production céréalière	%	-38	28	38	46	56
Taux de couverture des besoins céréaliers	%	33				

Source : DAPSA

7.2.2 Réalisations dans le cadre de la mise en œuvre des politiques

Tableau 16 : Extrants attendus de l'OS2

Composantes	Indicateurs	EXTRANTS		
		2014	2015	2016
Intrants et Equipements	Quantité de semences certifiées (tonnes)	89 102	89 103	89 104
	Quantité de boutures de manioc mises en place (tonnes)			
	Quantité Total d'engrais NPK distribué	53 500	53 500	53 500
Programme de relance	Niveau avancement des travaux de réhabilitation et d'équipement du centre de Djibelor	75%	100%	
Micro-jardinage	Tables installées	3000	2500	3000
	Tables consolidées	8300	15000	12500
	Tonnes de légumes produites	499	343	500
	Nombre de bénéficiaires formés	1200	1000	1500
Renforcement des capacités des acteurs du monde rural	Nombre de sessions des instances de gouvernance de la Formation Agricole et Rurale	24	28	30
	Nombre de jeunes en formation initiale	350	400	420
	Nombre d'agents en formation continue	160	265	340
	Nombre de producteurs formés	1500	2000	2500
Protection des cultures	Superficie prospectée (ha) : Fonctionnement et suivi dynamique des ravageurs	200 000	220 000	245 000
	Superficie traitée (ha)	200 000	220 000	245 000

7.2.3 Ressources financières prévues pour l'OS 2

Tableau 17 : Prévisions financières OS 2 par composante

Composantes	2 014	2 015	2 016	Total période
Riz	550 000 000	2 800 000 000	5 050 000 000	8 400 000 000
Céréales locales	32 500 000 000	31 500 000 000	27 535 000 000	91 535 000 000
Filières horticoles	5 292 051 000	9 587 328 020	11 616 834 580	26 496 213 600
Cultures de diversification	10 552 000 000	47 565 000 000	62 615 000 000	120 732 000 000
Filière arachide	6 407 000 000	5 000 000 000	4 322 000 000	15 729 000 000
Micro-jardinage	150 000 000	150 000 000	150 000 000	450 000 000
Renforcement des capacités	579 010 000	610 388 740	617 278 575	1 806 677 315
Protection des cultures	1 872 946 000	2 123 954 060	2 127 933 141	6 124 833 201
Total composantes	57 903 007 000	99 336 670 820	114 034 046 296	271 273 724 116

7.3 OS 3 : Améliorer le système de pilotage du secteur agricole

7.3.1 Evolution attendue des indicateurs de performance

Tableau 18 : Indicateurs des résultats attendu de l'OS 3

Indicateurs de résultats et d'impacts	Unité	2012 (réf)	Cibles 2013	Objectifs ciblés par an
---------------------------------------	-------	------------	-------------	-------------------------

				2014	2015	2016
31. Besoins en ressources humaines exprimés par le Ministère	U	245	202	200	150	100
3.2. Un cadre de dépenses sectoriel, couplé à un système d'information intégré est opérationnel	%	50	100	100	100	100
3.3. Mise en place d'un cadre de travail paritaire entre le MEDD et le MAER				Arrêté signé avant fin juin		
3.4. Validation politique du CNIS-GDT				CNIS-GDT validé avant fin août 2014		

7.3.2 Réalisations dans le cadre de la mise en œuvre des politiques

Tableau 19 : Extrait des extraits attendus de l'OS 3

Composantes	Indicateurs	Objectifs cibles		
		2 014	2 015	2 016
Appui conseil et recherche	Nombre de producteurs (dont femmes) bénéficiaires d'un Appui/Conseil	1000	500	
	Nombre d'innovations technologiques en GDT transférées aux Services de Conseil agricole par la recherche	3	3	
	Nombre de journées nationales organisées sur la recherche agricole	1	1	
	Existence d'une cellule de communication fonctionnelle sur la recherche	1	1	
Création d'un environnement incitatif au développement du secteur privé	Nombre de classes d'alphabétisation ouverte par la SODEFITEX	100	100	
	Nombre de moniteurs d'alpha formes par la SODEFITEX	100	100	
	Nombre de superviseurs formes par la SODEFITEX	12	12	
	Nombre de faitières appuyées par la SODEFITEX	6	6	
	Nombre de radios rurales appuyées par la SODEFITEX	3	3	
Professionnalisation des acteurs	Nombre d'agents du MA bénéficiaires de formation continue		104	
	Nombre de leaders d'OP formés sur la professionnalisation des acteurs	100	50	
	Nombre d'élus locaux formés sur la professionnalisation des acteurs	100	50	
Coordination et administration générale	Nombre de réunions de coordination générale organisées par le Cabinet du Ministre	12	12	12
	Nombre de formation et stage organisés à l'attention du personnel du MA	138	227	295
	Nombre de centres de Formation agricole réhabilités	8	4	4
	Nombre de Formateurs de centres de Formation agricole réhabilités formés	10	10	10
Contrôle et réglementation	Un plan de passation des marchés élaboré au plus tard le 31 janvier et mis à jour le cas échéant			
	Nombre de sessions de formation en passation de marché organisées par la CPM	3	3	3
	Avis général de passation des marchés élaboré au plus le 31 janvier	1	1	1

7.3.3 Ressources financières prévues pour l'OS 3

Tableau 20: Prévisions financières OS 3

Composantes	2 013	2 014	2 015	Total période
Formulation des politiques et stratégies	214 682 000	235 822 800	237 539 256	688 044 056
Coordination et administration générale	1 837 343 140	1 663 968 263	1 466 397 628	4 967 709 031
Programmation, suivi et évaluation	2 657 544 000	4 642 194 920	4 533 358 818	11 833 097 738
Contrôle et réglementation	117 616 000	141 104 700	141 226 794	399 947 494
Appui conseil et recherche	6 965 000 000	9 515 000 000	9 510 000 000	25 990 000 000

Professionnalisation des acteurs	1 630 000 000	3 969 000 000	5 530 000 000	11 129 000 000
Financement	3 802 000 000	4 988 000 000	4 710 000 000	13 500 000 000
Total composantes	17 224 185 140	25 155 090 683	26 128 522 496	68 507 798 319

7.4 Récapitulatif de la programmation budgétaire 2014-2016

Tableau 21: Récapitulatif du budget

Objectifs sectoriels	2 014	2 015	2 016	Total période
OS1	59 413 219 000	100 251 209 320	52 003 885 506	211 668 313 826
OS2	57 903 007 000	99 336 670 820	114 034 046 296	271 273 724 116
OS3	17 224 185 140	25 155 090 683	26 128 522 496	68 507 798 319
TOTAL GENERAL	134 540 411 140	224 742 970 823	192 166 454 299	551 449 836 262

8 MECANISME DE SUIVI/EVALUATION

Le suivi permet de procéder à l'évaluation de l'état d'avancement de l'exécution des projets et programmes, d'une part, au niveau de l'efficacité interne des tâches mises en œuvre et, d'autre part, au niveau de l'efficacité en termes d'allocation des ressources. Le mécanisme de suivi-évaluation vise ainsi à créer au sein du secteur de l'agriculture, aussi bien au niveau central qu'au niveau déconcentré et décentralisé, la disponibilité d'instruments permettant d'être en mesure d'analyser et d'évaluer, sur une base annuelle, les questions relatives au secteur agricole, notamment, les stratégies et de s'assurer que la mise en œuvre du programme a atteint les objectifs fixés.

Le CDSMT doit réussir une intégration et une cohérence de ces différentes actions menées par des structures diversifiées dont les interventions convergent vers les objectifs sectoriels. Ainsi, chaque activité contribue à l'atteinte des objectifs en veillant à insérer son action dans un cadre global. L'évaluation du CDSMT permettra de mesurer le degré de contribution aux objectifs.

8.1 Analyse et gestion des indicateurs

La mise en place d'un système de suivi et d'évaluation est essentielle pour juger de la progression réalisée en direction des objectifs visés et des résultats à atteindre. Elle vise les objectifs suivants: (i) le suivi du processus de la mise en œuvre des projets et programmes; (ii) l'évaluation de ses impacts à travers les indicateurs de résultats ; (iii) le suivi et l'évaluation de l'exécution financière et (iv) la mise en place d'un système d'information.

Des efforts ont été menés dans le sens de la détermination des indicateurs du secteur pour arriver à atteindre les objectifs précités en fonction des objectifs sectoriels retenus.

A l'évidence, il se pose des difficultés de consolidation des indicateurs pour en assurer un suivi sur une durée suffisamment longue et le renseignement continu de ceux-ci. L'articulation entre les indicateurs actuels du

CDSMT et ceux en cours de formulation dans le cadre du système intégré de suivi évaluation du secteur qui n'est pas encore totalement effective constitue une contrainte majeure.

8.2 Suivi Evaluation

La réalisation des objectifs sectoriels tels que définis dans le CDSMT reste intrinsèquement liée à la qualité du dispositif de suivi évaluation qui sera mis en place. Le suivi/évaluation consistera en un processus de mesure des progrès vers la réalisation des objectifs.

8.3 Objectifs du système de Suivi/Evaluation

Ce dispositif a pour objectifs de:

- renseigner annuellement sur le niveau d'atteinte des résultats ;
- procéder à une évaluation de l'ensemble des projets et programmes et actions initiées dans le cadre de la réalisation des objectifs sectoriels ;

Il devra permettre aux responsables à différents niveaux de disposer des informations nécessaires pour répondre aux questions fondamentales sur la prise en charge des priorités, la réalisation des objectifs, l'utilisation des ressources. Pour apprécier le niveau d'atteinte des objectifs, un certain nombre d'indicateurs clés est déterminé.

Le S&E de la SNDES (PSE) est envisagé pour répondre aux impératifs ci-après : (i) le suivi du processus de la mise en œuvre de la stratégie; (ii) l'évaluation de ses impacts à travers les indicateurs intermédiaires et de résultat; (iii) le suivi et l'évaluation de l'exécution financière et (iv) la mise en place d'un système d'information.

Au niveau du suivi global (national), le mécanisme de suivi comprend les évaluations annuelles, les enquêtes annuelles et les rapports annuels des différents niveaux de l'administration basés sur des sources administratives.

Depuis 2000, en plus des documents de base DSRP I, DSRP II et DPES devenu SNDES puis PSE qui intègrent les bases conceptuelles du développement dans tous les secteurs, de nombreuses initiatives ont été prises pour redynamiser le secteur agricole, dont notamment: la Lettre de Politique de Développement de la Filière Arachide (2003), la Loi d'Orientation Agro-sylvo Pastorale (LOASP), le projet de Plan National de Développement Agricole (2007), la Stratégie Nationale de Sécurité alimentaire au Sénégal (Document SNSAS 2008), le plan de Retour Vers l'Agriculture (REVA-2006), la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA-2008) ainsi que la GOANA-2008.

Parallèlement au développement de cette série de documents de référence, le secteur a bénéficié de lettres de politique sectorielles appelées respectivement Cadre Stratégique Décennal et Programme Agricole Quinquennal, dont les processus de validation n'ont pu être menés à terme.

A présent, le document de base qui constitue polarise l'essentiel du volet agricole du Plan Sénégal Emergent demeure le PRACAS.

8.4 Instruments du suivi physique et financier

Les principaux instruments du suivi physique et financier reposent sur deux paliers : le dispositif de suivi-évaluation interne propre aux projets et programmes et le dispositif de suivi-évaluation central représenté par l'unité chargée du suivi-évaluation logée à la DAPSA.

Les différents centres de responsabilité du Ministère chargé de l'agriculture procèdent au suivi régulier des indicateurs de performance permettant de renseigner le niveau d'atteinte des objectifs visés. Ce suivi régulier qui concerne tant les aspects physiques que financiers est renforcé par la supervision et le suivi-évaluation externe respectivement effectué conjointement par le Gouvernement du Sénégal et les partenaires au développement dans le premier cas et, par le Ministère à travers la DAPSA dans le second cas.

La DAPSA procède au suivi-évaluation du CDSMT à travers :

La collecte périodique des données des projets et programmes relatives à l'état d'exécution des projets en début, en cours et en fin d'exercice.

Les missions de supervision conjointe Gouvernement-Partenaires au développement

La conduite de mission de suivi-évaluation externe (réalisation de missions de suivi-évaluation externe dans le cadre des accords de financement BAD, etc.)

L'évaluation de la mise en œuvre annuelle des CDSMT par l'élaboration de rapport de performance. Les différents indicateurs inscrits dans le CDSMT sont renseignés en fin d'année.

En plus de la revue annuelle d'évaluation du CDSMT, il est organisé des revues sectorielles en cours d'années qui permettent d'apprécier le suivi de la mise en œuvre des actions et la mobilisation des ressources. Également, la mise en œuvre de Revues de Dépenses Publiques périodiques ainsi que d'enquêtes ciblées, seront organisées tous les trois ans de manière à évaluer l'impact des actions de développement initiés dans le cadre du CDSMT, de même qu'une analyse approfondie des performances en matière de gestion budgétaire, de mobilisation, d'efficacité et d'efficience dans l'utilisation des ressources.

Le dispositif doit permettre l'identification précoce des faiblesses et la prise de mesures correctives et des ajustements nécessaires dans la réalisation des objectifs. Sur le plan institutionnel, un comité technique de suivi/évaluation de l'exécution du CDSMT qui comprend les structures compétentes au niveau central pour les questions de planification, de programmation budgétaire ainsi que les différents directions et services du ministère au niveau national comme au niveau déconcentré a été mis en place.

Chaque acteur impliqué dans la mise en œuvre suit les indicateurs concernant ses activités participant à la réalisation de l'objectif intermédiaire, tandis que la DAPSA se charge de consolider et d'analyser les informations statistiques, financières et physiques sur le rythme de mise en œuvre. La DAPSA s'appuiera sur la mise en place d'un Système d'information du secteur agricole informatisé intégré, permettant de collecter, traiter et d'analyser toutes les données du secteur. Il servira de support de suivi et d'évaluation du cadre stratégique du secteur agricole et sera aussi articulé avec le système de suivi et de gestion des connaissances qui sera établi pour le PNIA.

9 ANNEXES

9.1 ANNEXE 1 : INDICATEURS DE PERFORMANCE PAR OBJECTIF STRATEGIQUE

Objectifs OMD et PSE	Objectifs sectoriels	Indicateurs de résultats et d'impacts	Unité	Réf	Cibles			
				2012	2013	2014	2015	2016
OMD 3 (cibles 12 et 13) : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	Améliorer et sécuriser la base productive	Nombre de textes et documents validés en application des engagements de la Loi d'Orientation Agro-sylvo-pastorale	U	7	8	8	9	10
OMD 8 (cible 27) : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement		Taux d'aménagement des superficies irrigables dans la vallée du fleuve Sénégal	%	48,5	52	54	59	61
		Superficies aménagées/réhabilitées	ha			37 400	31 000	31 000
		.Mise en cohérence des indicateurs relatifs à la GDT avec le CNIS-GDT, en concertation avec le MEDD, incluant leur budgétisation pour 2015 et 2016				Note d'analyse conjointe MAER MEDD		
PSE: Augmenter la production et améliorer la productivité		Part des semences certifiées/quantité totale de semences distribuée par spéculation (campagne agricole)	%			65	70	75
		Nombre de Collectivités locales de la VFS accompagnées par les services du MAER dans la mise en œuvre de leur POAS	U	42	43	43	43	43
PSE : Améliorer le système de pilotage		Taux de remboursement des redevances FOMAED	%	35	42	53	56	60
	Augmenter la production et la productivité	Taux de mise en valeur des superficies aménagées dans la VFS	%	65	100	83	96	100
OMD 1 (cible 1 et 2) : Réduire l'extrême pauvreté et la faim		Taux de mise en valeur des superficies aménagées dans zone Anambé	%	46	68,5			
		Prévision mise en valeur pluvial (Anambé)	ha		8000	8000	8000	8000
		Taux d'accroissement de la production de riz blanc	%	16	45	50,86	93,62	126 ;69
OMD 3 (cible 12 & 13) : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes		Taux d'accroissement de la production de mil	%	38	25	25,75	28,98	126,69
PSE : Augmenter la production et la		Taux d'accroissement de la production d'arachide	%	31	42	36,44	50,88	54,85

Objectifs OMD et PSE	Objectifs sectoriels	Indicateurs de résultats et d'impacts	Unité	Réf	Cibles				
				2012	2013	2014	2015	2016	
productivité									
		Taux d'accroissement de la production de bissap	%	-47	75	293	474	648	
		Taux d'accroissement des exportations de mangues	%	21,4	9				
		Taux d'accroissement d'exportations des produits horticoles	%	11,7	30	55,34	91,62	118,38	
		Taux d'accroissement des exportations de haricots verts	%	-7	50	70,50	120,66	204	
		Volume de la production céréalière	T	1 499 757	2 000 000	2 088 617	2 212 400	2 356 994	
		Taux d'accroissement de la production céréalière	%	-38	28	38	46	55	
		Quantité de riz paddy produite	T	755 150	951863	968 400	1 236 000	1 447 000	
		Quantité d'oignon produite	T	196 000	231000	245 000	280 000	315 000	
		Quantité de produits horticoles exportés	T			88200	108800	129400	
	Taux de couverture des besoins céréaliers	%	33						
PSE : Améliorer le système de pilotage	Améliorer l'efficacité du pilotage sectoriel	Besoins exprimés en ressources humaines par le Ministère	%	220	202	200	150	100	
		Un cadre des dépenses sectoriel, couplé à un système d'information intégré est opérationnel	%	50	100	100	100	100	
		Mise en place d'un cadre de travail paritaire MAER-MEDD				Signature arrêté avant fin juin 2014			
		Validation du CNIS-GDT				CNIS-GDT validé avant fin août 2014			

9.2 ANNEXE 2 : ALLOCATION BUDGETAIRE PAR PROGRAMME

Programmes	2 014	2 015	2 016	Total période
Amélioration et sécurisation de la base productive	59 413 219 000	100 251 209 320	52 003 885 506	211 668 313 826
Amélioration de la production et de la productivité	57 903 007 000	99 336 670 820	114 034 046 296	271 273 724 116
Coordination et pilotage sectoriels	4 827 185 140	6 683 090 683	6 378 522 496	17 888 798 319
Création d'un environnement incitatif au développement du secteur privé	12 397 000 000	18 472 000 000	19 750 000 000	50 619 000 000
TOTAL GENERAL	134 540 411 140	224 742 970 823	192 166 454 299	551 449 836 262

9.3 ANNEXE 3 : BUDGET PAR COMPOSANTE

Programmes	Composantes	2 014	2 015	2 016	Total période
Amélioration et sécurisation de la base productive	Production de semences de prébase, base et certifiées	5 000 000 000	5 000 000 000	5 000 000 000	15 000 000 000
	Réalisation, réhabilitation et entretien des aménagements	43 949 300 000	84 313 000 000	41 127 000 000	169 389 300 000
	Hydraulique agricole	9 613 919 000	9 988 209 320	5 046 885 506	24 649 013 826
	Protection sociale des Producteurs	150 000 000	50 000 000	0	200 000 000
	Gestion durable de la productivité des terres	700 000 000	900 000 000	830 000 000	2 430 000 000
Total Programme 1		59 413 219 000	100 251 209 320	52 003 885 506	211 668 313 826
Amélioration de la production et de la productivité	Riz	550 000 000	2 800 000 000	5 050 000 000	8 400 000 000
	Céréales locales	32 500 000 000	31 500 000 000	27 535 000 000	91 535 000 000
	Filières horticoles	5 292 051 000	9 587 328 020	11 616 834 580	26 496 213 600
	Cultures de diversification	10 552 000 000	47 565 000 000	62 615 000 000	120 732 000 000
	Filière arachide	6 407 000 000	5 000 000 000	4 322 000 000	15 729 000 000
	Micro-jardinage	150 000 000	150 000 000	150 000 000	450 000 000
	Renforcement des capacités	579 010 000	610 388 740	617 278 575	1 806 677 315
	Protection des cultures	1 872 946 000	2 123 954 060	2 127 933 141	6 124 833 201
Total Programme 2		57 903 007 000	99 336 670 820	114 034 046 296	271 273 724 116
Coordination et pilotage sectoriels	Formulation des politiques et stratégies	214 682 000	235 822 800	237 539 256	688 044 056
	Coordination et administration générale	1 837 343 140	1 663 968 263	1 466 397 628	4 967 709 031
	Programmation, suivi et évaluation	2 657 544 000	4 642 194 920	4 533 358 818	11 833 097 738

	Contrôle et réglementation	117 616 000	141 104 700	141 226 794	399 947 494
Total Programme 3		4 827 185 140	6 683 090 683	6 378 522 496	17 888 798 319
Création d'un environnement incitatif au développement du secteur privé	Appui conseil et recherche	6 965 000 000	9 515 000 000	9 510 000 000	25 990 000 000
	Professionnalisation des acteurs	1 630 000 000	3 969 000 000	5 530 000 000	11 129 000 000
	Financement	3 802 000 000	4 988 000 000	4 710 000 000	13 500 000 000
Total Programme 4		12 397 000 000	18 472 000 000	19 750 000 000	50 619 000 000
TOTAL GENERAL		134 540 411 140	224 742 970 823	192 166 454 299	551 449 836 262

9.4 ANNEXE 4 : ALLOCATION BUDGETAIRE PAR ACTIVITES

Programmes	Composantes	Activités	2 014	2 015	2 016	Total période
Amélioration et sécurisation de la base productive	Production de semences de prébase, base et certifiées	Production de semences	5 000 000 000	5 000 000 000	5 000 000 000	15 000 000 000
	Réalisation, réhabilitation et entretien des aménagements	Réhabilitation des aménagements hydroagricoles	29 042 000 000	56 164 000 000	12 482 000 000	97 688 000 000
		Réalisation des aménagements hydroagricoles	8 580 000 000	21 949 000 000	22 430 000 000	52 959 000 000
		Entretien des aménagements hydroagricoles	6 327 300 000	6 200 000 000	6 215 000 000	18 742 300 000
	Hydraulique agricole	Construction et gestion des bassins de rétention	9 613 919 000	9 988 209 320	5 046 885 506	24 649 013 826
	Protection sociale des Producteurs	Mise en œuvre phase pilote	150 000 000	50 000 000	0	200 000 000
	Gestion durable de la productivité	Fertilisation des sols	500 000 000	400 000 000	330 000 000	1 230 000 000

Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural – MAER

	des terres	Renforcement institutionnel de l'INP	200 000 000	500 000 000	500 000 000	1 200 000 000
Total Programme 1			59 413 219 000	100 251 209 320	52 003 885 506	211 668 313 826
Amélioration de la production et de la productivité	Riz	Équipement	550 000 000	2 800 000 000	5 050 000 000	8 400 000 000
	Céréales locales	Mise en place des semences	1 500 000 000	1 500 000 000	1 000 000 000	4 000 000 000
		Mise en place des engrais	13 000 000 000	13 000 000 000	11 535 000 000	37 535 000 000
		Acquisition de matériels agricole	18 000 000 000	17 000 000 000	15 000 000 000	50 000 000 000
	Filières horticoles	Suivi du programme de relance	1 192 051 000	2 627 328 020	2 648 834 580	6 468 213 600
		Amélioration des conditions de Mise en marchés	4 100 000 000	6 960 000 000	8 968 000 000	20 028 000 000
		Renforcement des filières	8 889 000 000	45 865 000 000	61 115 000 000	115 869 000 000
		Mise en place intrants coton	1 663 000 000	1 700 000 000	1 500 000 000	4 863 000 000
	Filière arachide	Mise en place de semences	6 407 000 000	5 000 000 000	4 322 000 000	15 729 000 000
		Soutien à la commercialisation	0	0	0	0
	Micro-jardinage	Promotion du micro jardinage	150 000 000	150 000 000	150 000 000	450 000 000
	Renforcement des capacités	Session de formation	63 873 000	67 967 460	68 726 809	200 567 269
		Renforcement du dispositif institutionnel	515 137 000	542 421 280	548 551 766	1 606 110 046
	Protection des cultures	Surveillance alerte Précoce	32 800 000	41 000 000	41 000 000	114 800 000
		Lutte contre les ravageurs et ennemis des cultures	1 840 146 000	2 082 954 060	2 086 933 141	6 010 033 201
Total Programme 2			57 903 007 000	99 336 670 820	114 034 046 296	271 273 724 116
Coordination et pilotage sectoriels	Formulation des politiques et stratégies	Elaboration des politiques et stratégies nationales et régionales	214 682 000	235 822 800	237 539 256	688 044 056
	Coordination et administration	Administration Générale	573 557 140	537 968 263	541 397 628	1 652 923 031

	générale	Équipement des structures	1 263 786 000	1 126 000 000	925 000 000	3 314 786 000
	Programmation et suivi évaluation	Recensement et statistiques agricoles	700 000 000	1 400 000 000	1 200 000 000	3 300 000 000
		Suivi évaluation et informations sectoriels	1 957 544 000	3 242 194 920	3 333 358 818	8 533 097 738
	Contrôle et réglementation	Audit interne	25 975 000	41 104 700	41 226 794	108 306 494
		Contrôle de qualité des intrants et produits agricoles	91 641 000	100 000 000	100 000 000	291 641 000
Total Programme 3			4 827 185 140	6 683 090 683	6 378 522 496	17 888 798 319
Création d'un environnement incitatif au développement du secteur privé	Appui conseil et recherche	Missions services publics de recherche et conseil	6 465 000 000	9 015 000 000	9 010 000 000	24 490 000 000
		Dotation FNDASP	500 000 000	500 000 000	500 000 000	1 500 000 000
	Professionnalisation des acteurs	Mise en place des coopératives	4 000 000	4 000 000	4 000 000	12 000 000
		Promotion des Microentreprises rurales	1 626 000 000	3 965 000 000	5 526 000 000	11 117 000 000
	Financement	Gestion des fonds de sécurisation	3 500 000 000	4 000 000 000	4 000 000 000	11 500 000 000
		Dotation FADSR	302 000 000	988 000 000	710 000 000	2 000 000 000
Total Programme 4			12 397 000 000	18 472 000 000	19 750 000 000	50 619 000 000
TOTAL GENERAL			134 540 411 140	224 742 970 823	192 166 454 299	551 449 836 262

9.5 ANNEXE 5 : Répartition des activités par imputations budgétaires, titres de dépenses et sources de financement

Programmes	Composantes	Activités	Chapitres budgétaires	Titre	Sources de financement	2 014	2 015	2 016	Total période
Amélioration et	Production de semences de	Production de semences	Reconstitution capital	6 : Transfert en capital	Etat	5 000 000 000	5 000 000 000	5 000 000 000	15 000 000 000

sécurisation de la base productive	pré base, base et certifiées	semencier							
		Total activité production de semences			5 000 000 000	5 000 000 000	5 000 000 000	15 000 000 000	
	Production de semences de prébase, base et certifiées	Total composante			5 000 000 000	5 000 000 000	5 000 000 000	15 000 000 000	
	Réalisation, réhabilitation et entretien des aménagements	Région de Matam	PADERCA	5 : Dépenses en capital	BAD	2 875 000 000	0	0	2 875 000 000
					Etat	278 000 000	0	0	278 000 000
			Programme Aménagement de Ndiawar	5 : Dépenses en capital	BADEA	0	0	0	0
				6 : Transfert en capital	Etat	0	0	0	0
			Projet Aménagements vallée Lampsar rive droite	5 : Dépenses en capital	BADEA	2 000 000 000	457 000 000	0	2 457 000 000
				6 : Transfert en capital	Etat	350 000 000	325 000 000	0	675 000 000
			Appui à la sécurité alimentaire dans la région de Matam	6 : Transfert en capital	Etat	50 000 000	0	0	50 000 000
			Projet d'irrigation et de gestion des ressources en eau	5 : Dépenses en capital	Etats Unis	13 286 000 000	45 582 000 000	0	58 868 000 000
			PRODAM II	5 : Dépenses en capital	BOAD	825 000 000	3 000 000 000	4 579 000 000	8 404 000 000
					FIDA	0	0	0	0
					Etat	194 000 000	0	0	194 000 000
				6 : Transfert en capital	Etat	606 000 000	800 000 000	800 000 000	2 206 000 000
			PROCAS	5 : Dépenses en capital	Allemagne	1 330 000 000	0	0	1 330 000 000
				5 : Dépenses en capital	Etat	20 000 000	0	0	20 000 000
				6 : Transfert en capital	Etat	0	0	0	0

		Pôle de développement régional de la Casamance	5 : Dépenses en capital	Banque Mondiale	0	0	0	0	
		Fonds fiduciaire d'initiatives de consolidation de la paix au niveau communautaire en Casamance	5 : Dépenses en capital	MATC	1 470 000 000	0	0	1 470 000 000	
		Aménagement de 1000ha de bas fonds dans les pays de l'UEMOA	5 : Dépenses en capital	UEMOA	500 000 000	2 000 000 000	3 000 000 000	5 500 000 000	
		PDMAS	5 : Dépenses en capital	Banque Mondiale	1 011 000 000	0	0	1 011 000 000	
			5 : Dépenses en capital	ACDI	1 317 000 000	1 000 000 000	0	2 317 000 000	
		Programme national d'insertion et de développement agricole (ANIDA)	5 : Dépenses en capital	Espagne	430 000 000	0	0	430 000 000	
			5 : Dépenses en capital	Banque Mondiale	0	0	0	0	
			6 : Transfert en capital	Etat	2 500 000 000	3 000 000 000	4 103 000 000	9 603 000 000	
		Total activité réhabilitation des aménagements hydroagricoles				29 042 000 000	56 164 000 000	12 482 000 000	97 688 000 000
	Réalisation des aménagements hydroagricoles	POGV II	5 : Dépenses en capital	Etat	130 000 000	0	0	130 000 000	
		Projet de Construction de la grande digue de Tellel	5 : Dépenses en capital	Corée du Sud	0	3 880 000 000	0	3 880 000 000	
		Réalisation de périmètres irrigués de Waouandé	5 : Dépenses en capital	BADEA	100 000 000	1 500 000 000	980 000 000	2 580 000 000	
		Réalisation de périmètres irrigués et développement	5 : Dépenses en capital	AFD	500 000 000	2 500 000 000	6 500 000 000	9 500 000 000	

		économique de Podor							
		Aménagement hydroagricole de SaldéWalla et de Mboumba	6 : Transfert en capital	Etat	1 000 000 000	500 000 000	0	1 500 000 000	
		Projet 3PRD	6 : Transfert en capital	Etat	184 000 000	0	0	184 000 000	
			5 : Dépenses en capital	BOAD	1 750 000 000	1 069 000 000	2 950 000 000	5 769 000 000	
				AFD	1 916 000 000	1 500 000 000	0	3 416 000 000	
			UE		0	0	0	0	
		Programme national autosuffisance en riz (réfection des aménagements)	5 : Dépenses en capital	Banque Mondiale	1 000 000 000	3 000 000 000	3 000 000 000	7 000 000 000	
			5 : Dépenses en capital	Inde	0	5 000 000 000	5 000 000 000	10 000 000 000	
			6 : Transfert en capital	Etat	2 000 000 000	3 000 000 000	4 000 000 000	9 000 000 000	
		Projet de Développement hydroagricole Anambé phase III	6 : Transfert en capital	Etat	0	0	0	0	
		Total activité réalisation des aménagements hydroagricoles				8 580 000 000	21 949 000 000	22 430 000 000	52 959 000 000
	Entretien des aménagements hydroagricoles	Soutien LM SAED	6 : Transfert en capital	Etat	3 600 000 000	3 500 000 000	3 500 000 000	10 600 000 000	
		Financement du plan d'action du Fonds d'entretien et de maintenance	6 : Transfert en capital	Etat	500 000 000	200 000 000	0	700 000 000	
		Fonds d'entretien et de maintenances des infrastructures	6 : Transfert en capital	Etat	1 285 000 000	1 500 000 000	1 715 000 000	4 500 000 000	

		hydroagricoles						
		Barrage Affignam	4 : Transferts courants	Etat	42 300 000	100 000 000	100 000 000	242 300 000
		Soutien LM SODAGRI	6 : Transfert en capital	Etat	900 000 000	900 000 000	900 000 000	2 700 000 000
		Total activité entretien des aménagements hydroagricoles			6 327 300 000	6 200 000 000	6 215 000 000	18 742 300 000
Réalisation, réhabilitation et entretien des aménagements	TOTAL COMPOSANTE				43 949 300 000	84 313 000 000	41 127 000 000	169 389 300 000
Hydraulique agricole	Construction et gestion des bassins de rétention	Direction des Bassins de rétention et lacs artificiels	2 : Personnel	Etat	82 166 000	83 809 320	85 485 506	251 460 826
			3 : Fonctionnement	Etat	64 402 000	86 400 000	86 400 000	237 202 000
		Programme de réalisation de bassins de rétention	5 : Dépenses en capital	Etat	860 000 000	1 300 000 000	1 200 000 000	3 360 000 000
			Projet de réalisation de Bassins de rétention et de Valorisation des Forages (BARVAFOR)	5 : Dépenses en capital	Etat	150 000 000	150 000 000	245 000 000
		Projet petite irrigation locale (PAPIL)	5 : Dépenses en capital	Belgique	1 500 000 000	2 500 000 000	2 200 000 000	6 200 000 000
			5 : Dépenses en capital	BID/BAD	4 997 351 000	4 900 000 000	0	9 897 351 000
		6 : Transfert en capital	Etat	1 960 000 000	968 000 000	1 230 000 000	4 158 000 000	
Hydraulique agricole	TOTAL COMPOSANTE				9 613 919 000	9 988 209 320	5 046 885 506	24 649 013 826
Protection sociale des Producteurs	Mise en œuvre phase pilote	Protection sociale agrosylvopastorale	6 : Transfert en capital	Etat	150 000 000	50 000 000	0	200 000 000
	Total activité mise en œuvre phase pilote				150 000 000	50 000 000	0	200 000 000
Protection sociale des Producteurs	Total composante				150 000 000	50 000 000	0	200 000 000

Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural – MAER

Gestion durable de la productivité des terres	Fertilisation des sols	Programme fertilité des sols (INP)	6 : Transfert en capital	Etat	500 000 000	400 000 000	330 000 000	1 230 000 000	
	Total activité fertilisation des sols					500 000 000	400 000 000	330 000 000	1 230 000 000
	Renforcement institutionnel de l'INP	Institut National de Pédologie	4 : Transferts courants	Etat	200 000 000	500 000 000	500 000 000	1 200 000 000	
	Total activité renforcement institutionnel de l'INP					200 000 000	500 000 000	500 000 000	1 200 000 000
Gestion durable de la productivité des terres	Total composante				700 000 000	900 000 000	830 000 000	2 430 000 000	
TOTAL PROGRAMME AMELIORATION ET SECURISATION DE LA BASE PRODUCTIVE					59 413 219 000	100 251 209 320	52 003 885 506	211 668 313 826	
Riz	Equipement	Projet d'Appui à la production durable du riz pluvial à Kaolack, Kaffrine et Fatik	5 : Dépenses en capital	Etat	50 000 000	50 000 000	50 000 000	150 000 000	
			5 : Dépenses en capital	Japon	500 000 000	1 050 000 000	500 000 000	2 050 000 000	
		Projet de Développement des chaînes de valeur riz dans la vallée	6 : Transfert en capital	Etat	0	200 000 000	0	200 000 000	
			5 : Dépenses en capital	BAD	0	1 500 000 000	4 500 000 000	6 000 000 000	
	Total activité équipement					550 000 000	2 800 000 000	5 050 000 000	8 400 000 000
	Riz	Total composante				550 000 000	2 800 000 000	5 050 000 000	8 400 000 000
Céréales locales	Mise en place des semences	Programme spéciaux	6 : Transfert en capital	Etat	1 500 000 000	1 500 000 000	1 000 000 000	4 000 000 000	
	Total activité mise en place des semences					1 500 000 000	1 500 000 000	1 000 000 000	4 000 000 000
	Mise en place des engrais	Programme agricole/volet engrais	6 : Transfert en capital	Etat	13 000 000 000	13 000 000 000	11 535 000 000	37 535 000 000	
	Total activité mise en place des engrais					13 000 000 000	13 000 000 000	11 535 000 000	37 535 000 000
	Acquisition de matériels	Programme Equipement	6 : Transfert en capital	Etat	5 000 000 000	5 000 000 000	5 000 000 000	15 000 000 000	

	agricole	monde rural						
		Projet acquisition de matériel agricole	5 : Dépenses en capital	Brésil	13 000 000 000	12 000 000 000	10 000 000 000	35 000 000 000
	Total activité acquisition de matériels agricoles				18 000 000 000	17 000 000 000	15 000 000 000	50 000 000 000
Céréales locales	Total composante				32 500 000 000	31 500 000 000	27 535 000 000	91 535 000 000
Filières horticoles	Suivi du programme de relance	PADEN	5 : Dépenses en capital	Etat	85 000 000	85 000 000	22 000 000	192 000 000
			5 : Dépenses en capital	ACDI	1 000 000 000	2 417 000 000	2 500 000 000	5 917 000 000
		Direction de l'Horticulture	2 : Personnel	Etat	73 851 000	75 328 020	76 834 580	226 013 600
		Direction de l'Horticulture	3 : Fonctionnement	Etat	33 200 000	50 000 000	50 000 000	133 200 000
	Total activité				1 192 051 000	2 627 328 020	2 648 834 580	6 468 213 600
	Amélioration des conditions de Mise en marchés	Projet d'Appui aux filières agricoles (PAFA)	5 : Dépenses en capital	FIDA	2 300 000 000	0	0	2 300 000 000
			5 : Dépenses en capital	FEM	0	1 000 000 000	500 000 000	1 500 000 000
			5 : Dépenses en capital	Fonds OPEP	1 000 000 000	800 000 000	549 000 000	2 349 000 000
			5 : Dépenses en capital	Etat	150 000 000	210 000 000	219 000 000	579 000 000
		Projet d'Appui aux filières agricoles EXTENSION	5 : Dépenses en capital	Etat	0	1 000 000 000	1 500 000 000	2 500 000 000
			5 : Dépenses en capital	FIDA	0	750 000 000	1 500 000 000	2 250 000 000
		Projet de Développement inclusif et durable de l'Agrobusiness	5 : Dépenses en capital	Banque Mondiale	500 000 000	3 000 000 000	4 500 000 000	8 000 000 000
	Appui à la Fondation	6 : Transfert en capital	Etat	100 000 000	200 000 000	200 000 000	500 000 000	

		Origine Sénégal						
		Programme de création d'unités de stockage des produits agricoles	5 : Dépenses en capital	UEMOA	0	0	0	0
		PDMAS	5 : Dépenses en capital	Etat	50 000 000	0	0	50 000 000
			6 : Transfert en capital	Etat	0	0	0	0
		Total activité			4 100 000 000	6 960 000 000	8 968 000 000	20 028 000 000
Filières horticoles	Total composante				5 292 051 000	9 587 328 020	11 616 834 580	26 496 213 600
Cultures de diversification	Renforcement des filières	Programme croissance économique : amélioration de l'environnement de la production	5 : Dépenses en capital	Etats Unis	1 500 000 000	2 950 000 000	0	4 450 000 000
		Projet de consolidation et d'extension de la sécurité alimentaire dans la région de Matam	6 : Transfert en capital	Etat	0	800 000 000	0	800 000 000
			5 : Dépenses en capital	BOAD	0	3 000 000 000	0	3 000 000 000
		Appui au PNIA/PAPSEN	5 : Dépenses en capital	Italie	1 000 000 000	3 500 000 000	2 000 000 000	6 500 000 000
			5 : Dépenses en capital	Israël	500 000 000	0	0	500 000 000
			5 : Dépenses en capital	Etat	65 000 000	65 000 000	65 000 000	195 000 000
		Appui à la sécurité alimentaire dans la région de Matam	5 : Dépenses en capital	AFD/UE	500 000 000	4 500 000 000	6 500 000 000	11 500 000 000
		Appui à la sécurité alimentaire à Louga, Kaffrine et Matam	5 : Dépenses en capital	BAD	1 000 000 000	2 500 000 000	3 000 000 000	6 500 000 000
6 : Transfert en capital	Etat		500 000 000	500 000 000	500 000 000	1 500 000 000		

		Renforcement de la résilience pour la sécurité alimentaire et la nutrition	5 : Dépenses en capital	BID	0	6 000 000 000	8 000 000 000	14 000 000 000	
			5 : Dépenses en capital	BAD	0	1 000 000 000	10 000 000 000	11 000 000 000	
		Amélioration de la production agricole/PPAAO/WAAPP	5 : Dépenses en capital	Banque Mondiale	1 500 000 000	3 000 000 000	4 000 000 000	8 500 000 000	
			6 : Transfert en capital	Etat	50 000 000	50 000 000	50 000 000	150 000 000	
		Amélioration de la productivité agricole	5 : Dépenses en capital	Inde	0	3 000 000 000	2 000 000 000	5 000 000 000	
		Programme croissance économique : amélioration de la productivité agricole	5 : Dépenses en capital	Etats Unis	2 274 000 000	15 000 000 000	25 000 000 000	42 274 000 000	
		Total activité renforcement des filières				8 889 000 000	45 865 000 000	61 115 000 000	115 869 000 000
	Mise en place intrants coton	Programme appui acteurs coton	6 : Transfert en capital	Etat	1 663 000 000	1 700 000 000	1 500 000 000	4 863 000 000	
	Total activité mise en place intrants coton				1 663 000 000	1 700 000 000	1 500 000 000	4 863 000 000	
Cultures de diversification	Total composante				10 552 000 000	47 565 000 000	62 615 000 000	120 732 000 000	
Filière arachide	Mise en place de semences	Programme agricole/volet semences arachide	6 : Transfert en capital	Etat	6 407 000 000	5 000 000 000	4 322 000 000	15 729 000 000	
	Total activité mise en place de semences				6 407 000 000	5 000 000 000	4 322 000 000	15 729 000 000	
	Soutien à la commercialisation	Soutien prix au producteur	6 : Transfert en capital	Etat	0	0	0	0	
	Total activité soutien à la commercialisation				0	0	0	0	
Filière arachide	Total composante				6 407 000 000	5 000 000 000	4 322 000 000	15 729 000 000	
Micro-jardinage	Promotion du micro jardinage	Projet Développement filière micro-jardins	5 : Dépenses en capital	Etat	150 000 000	150 000 000	150 000 000	450 000 000	

	Total activité promotion du microjardinage				150 000 000	150 000 000	150 000 000	450 000 000
Micro-jardinage	Total composante				150 000 000	150 000 000	150 000 000	450 000 000
Renforcement des capacités	Session de formation	BFPA	3 : Fonctionnement	Etat	26 650 000	30 000 000	30 000 000	86 650 000
			2 : Personnel	Etat	37 223 000	37 967 460	38 726 809	113 917 269
	Total activité session de formation				63 873 000	67 967 460	68 726 809	200 567 269
	Renforcement du dispositif institutionnel	Centres de formation	2 : Personnel	Etat	300 514 000	306 524 280	312 654 766	919 693 046
		Centres de formation	3 : Fonctionnement	Etat	78 726 000	100 000 000	100 000 000	278 726 000
		Appui à la SNFAR	5 : Dépenses en capital	Etat	50 000 000	50 000 000	50 000 000	150 000 000
Total activité renforcement du dispositif institutionnel				515 137 000	542 421 280	548 551 766	1 606 110 046	
Renforcement des capacités	Total composante				579 010 000	610 388 740	617 278 575	1 806 677 315
Protection des cultures	Surveillance Précoce	Bases surveillance alerte	3 : Fonctionnement	Etat	32 800 000	41 000 000	41 000 000	114 800 000
			Total activité surveillance et alerte précoce				32 800 000	41 000 000
	Lutte contre les ravageurs et ennemis des cultures	Direction de la Protection des Végétaux	2 : Personnel	Etat	195 053 000	198 954 060	202 933 141	596 940 201
		Direction de la Protection des Végétaux	3 : Fonctionnement	Etat	17 115 000	50 000 000	50 000 000	117 115 000
		Direction de la Protection des Végétaux	4 : Transferts courants	Etat	527 978 000	634 000 000	634 000 000	1 795 978 000
		Programme agricole volet protection des cultures	5 : Dépenses en capital	Etat	900 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	2 900 000 000

Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural – MAER

		Projet Suivi écotoxicologique	6 : Transfert en capital	Etat	200 000 000	200 000 000	200 000 000	600 000 000	
		Promotion des Biopesticides	6 : Transfert en capital	Etat	0	0	0	0	
		Total activité suivi écotoxicologique			1 840 146 000	2 082 954 060	2 086 933 141	6 010 033 201	
	Protection des cultures	Total composante			1 872 946 000	2 123 954 060	2 127 933 141	6 124 833 201	
TOTAL PROGRAMME AMELIORATION DE LA PRODUCTION ET DE LA PRODUCTIVITE					57 903 007 000	99 336 670 820	114 034 046 296	271 273 724 116	
Coordination et pilotage sectoriels	Formulation des politiques et stratégies	Elaboration des politiques et stratégies nationales et régionales	DAPS	2 : Personnel	Etat	84 140 000	85 822 800	87 539 256	257 502 056
			DAPS	3 : Fonctionnement	Etat	130 542 000	150 000 000	150 000 000	430 542 000
		Total activité élaboration des politiques et stratégies nationales et régionales			214 682 000	235 822 800	237 539 256	688 044 056	
	Formulation des politiques et stratégies	Total composante			214 682 000	235 822 800	237 539 256	688 044 056	
Coordination et administration générale	Administration Générale	Cabinet du Ministre	2 : Personnel	Etat	107 361 140	109 508 363	111 698 530	328 568 033	
		Cabinet du Ministre	3 : Fonctionnement	Etat	66 500 000	66 500 000	66 500 000	199 500 000	
		Cabinet du Ministre	4 : Transferts courants	Etat	338 951 000	300 000 000	300 000 000	938 951 000	
		DAGE	2 : Personnel	Etat	60 745 000	61 959 900	63 199 098	185 903 998	
	Total activité administration Générale			573 557 140	537 968 263	541 397 628	1 652 923 031		
	Equipement des structures	Cellule Communication	3 : Fonctionnement	Etat	19 000 000	25 000 000	25 000 000	69 000 000	
		Projet de Construction siège de la SODAGRI	6 : Transfert en capital	Etat	200 000 000	0	0	200 000 000	
		Projet de Réfection du centre de Djibellor	6 : Transfert en capital	Etat	400 000 000	500 000 000	200 000 000	1 100 000 000	
Equipement services		5 : Dépenses en capital	Etat	500 000 000	401 000 000	500 000 000	1 401 000 000		

		déconcentrés						
		DAGE	3 : Fonctionnement	Etat	144 786 000	200 000 000	200 000 000	544 786 000
	Total activité équipement des structures				1 263 786 000	1 126 000 000	925 000 000	3 314 786 000
Coordination et administration générale		Total composante			1 837 343 140	1 663 968 263	1 466 397 628	4 967 709 031
Programmation et suivi-évaluation	Recensement et statistiques agricoles	Projet d'Appui au Système d'Informations agricoles (SIAGRI)	5 : Dépenses en capital	Etat	0	200 000 000	0	200 000 000
		Projet Appui statistiques agricoles	5 : Dépenses en capital	Etat	300 000 000	300 000 000	300 000 000	900 000 000
		Projet Second RNA	6 : Transfert en capital	Etat	400 000 000	900 000 000	900 000 000	2 200 000 000
	Total activité recensement et statistiques agricoles				700 000 000	1 400 000 000	1 200 000 000	3 300 000 000
	Suivi évaluation et informations sectoriels	Projet Suivi Evaluation CDSMT	5 : Dépenses en capital	Etat	100 000 000	200 000 000	210 000 000	510 000 000
		Appui au suivi de la campagne agricole et à la prospection de financement	5 : Dépenses en capital	Etat	200 000 000	200 000 000	200 000 000	600 000 000
		ANIDA	4 : Transferts courants	Etat	97 000 000	1 014 000 000	1 014 000 000	2 125 000 000
		Appui mise en œuvre PNIA	5 : Dépenses en capital	Etat	75 000 000	250 000 000	275 000 000	600 000 000
		Direction Agriculture	2 : Personnel	Etat	128 564 000	131 135 280	133 757 986	393 457 266
			3 : Fonctionnement	Etat	20 800 000	50 000 000	50 000 000	120 800 000
		DRDR +SDDR	3 : Fonctionnement	Etat	378 298 000	400 000 000	400 000 000	1 178 298 000
		DRDR	2 : Personnel	Etat	908 882 000	927 059 640	945 600 833	2 781 542 473
		Direction de la Modemisation de	3 : Fonctionnement	Etat	25 000 000	25 000 000	25 000 000	75 000 000

			l'Équipement rural							
			Direction du Financement et des Partenariats avec les Organisations	3 : Fonctionnement	Etat	14 000 000	25 000 000	25 000 000	64 000 000	
			Appui à la gestion de l'Agropole de Mpal	5 : Dépenses en capital	Etat	10 000 000	20 000 000	55 000 000	85 000 000	
		Total activité suivi-évaluation et informations sectoriels					1 957 544 000	3 242 194 920	3 333 358 818	8 533 097 738
Programmation et suivi-évaluation			Total composante			2 657 544 000	4 642 194 920	4 533 358 818	11 833 097 738	
Contrôle et réglementation	Audit interne	IAAF	2 : Personnel	Etat	5 985 000	6 104 700	6 226 794	18 316 494		
		IAAF	3 : Fonctionnement	Etat	4 990 000	10 000 000	10 000 000	24 990 000		
		Cellule de Passation des Marchés	3 : Fonctionnement	Etat	15 000 000	25 000 000	25 000 000	65 000 000		
	Total activité audit interne					25 975 000	41 104 700	41 226 794	108 306 494	
	Contrôle de qualité des intrants et produits agricoles	Division des Semences	3 : Fonctionnement	Etat	91 641 000	100 000 000	100 000 000	291 641 000		
	Total activité contrôle de qualité des intrants et produits agricoles					91 641 000	100 000 000	100 000 000	291 641 000	
Contrôle et réglementation			Total composante			117 616 000	141 104 700	141 226 794	399 947 494	
TOTAL PROGRAMME COORDINATION ET PILOTAGE SECTORIELS						4 827 185 140	6 683 090 683	6 378 522 496	17 888 798 319	
Création d'un environnement incitatif au développement du secteur privé	Appui conseil et recherche	Missions services publics de recherche et conseil	ANCAR	4 : Transferts courants	Etat	1 040 000 000	2 180 000 000	2 180 000 000	5 400 000 000	
				6 : Transfert en capital	Etat	500 000 000	500 000 000	500 000 000	1 500 000 000	
			ISRA	4 : Transferts courants	Etat	4 475 000 000	5 585 000 000	5 585 000 000	15 645 000 000	
			FNRAA	6 : Transfert en capital	Etat	450 000 000	750 000 000	745 000 000	1 945 000 000	
	Total activité missions services publics de recherche et conseil					6 465 000 000	9 015 000 000	9 010 000 000	24 490 000 000	

Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural – MAER

	Dotation FNDASP	FNDASP	6 : Transfert en capital	Etat	500 000 000	500 000 000	500 000 000	1 500 000 000
	Total activité dotation FNDASP				500 000 000	500 000 000	500 000 000	1 500 000 000
Appui conseil et recherche		Total composante			6 965 000 000	9 515 000 000	9 510 000 000	25 990 000 000
Professionnalisation des acteurs	Mise en place des coopératives	BSAOP	3 : Fonctionnement	Etat	4 000 000	4 000 000	4 000 000	12 000 000
	Total activité mise en place des coopératives				4 000 000	4 000 000	4 000 000	12 000 000
	Promotion des Micro-entreprises rurales	PADAER	5 : Dépenses en capital	FIDA	1 600 000 000	3 000 000 000	4 500 000 000	9 100 000 000
			5 : Dépenses en capital	Espagne		900 000 000	1 000 000 000	1 900 000 000
			5 : Dépenses en capital	Etat	26 000 000	65 000 000	26 000 000	117 000 000
Total activité promotion des micro-entreprises rurales				1 626 000 000	3 965 000 000	5 526 000 000	#REF!	
Professionnalisation des acteurs		Total composante			1 630 000 000	3 969 000 000	5 530 000 000	11 129 000 000
Financement	Gestion des fonds de sécurisation	Fonds de Garantie	6 : Transfert en capital	Etat	2 000 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000	6 000 000 000
		Fonds de Calamités	6 : Transfert en capital	Etat	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	3 000 000 000
		Fonds de Bonification	6 : Transfert en capital	Etat	500 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	2 500 000 000
	Total activité gestion des fonds de sécurisation				3 500 000 000	4 000 000 000	4 000 000 000	11 500 000 000
	Appui au crédit rural	Dotation FADSR	5 : Dépenses en capital	Etat	302 000 000	988 000 000	710 000 000	2 000 000 000
Total activité appui au crédit rural				302 000 000	988 000 000	710 000 000	2 000 000 000	
Financement		Total composante			3 802 000 000	4 988 000 000	4 710 000 000	13 500 000 000
TOTAL PROGRAMME CREATION D'UN ENVIRONNEMENT INCITATIF AU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE					12 397 000 000	18 472 000 000	19 750 000 000	50 619 000 000
TOTAL GENERAL					134 540 411 140	224 742 970 823	192 166 454 299	551 449 836 262